



RAPPORT ANNUEL

2019

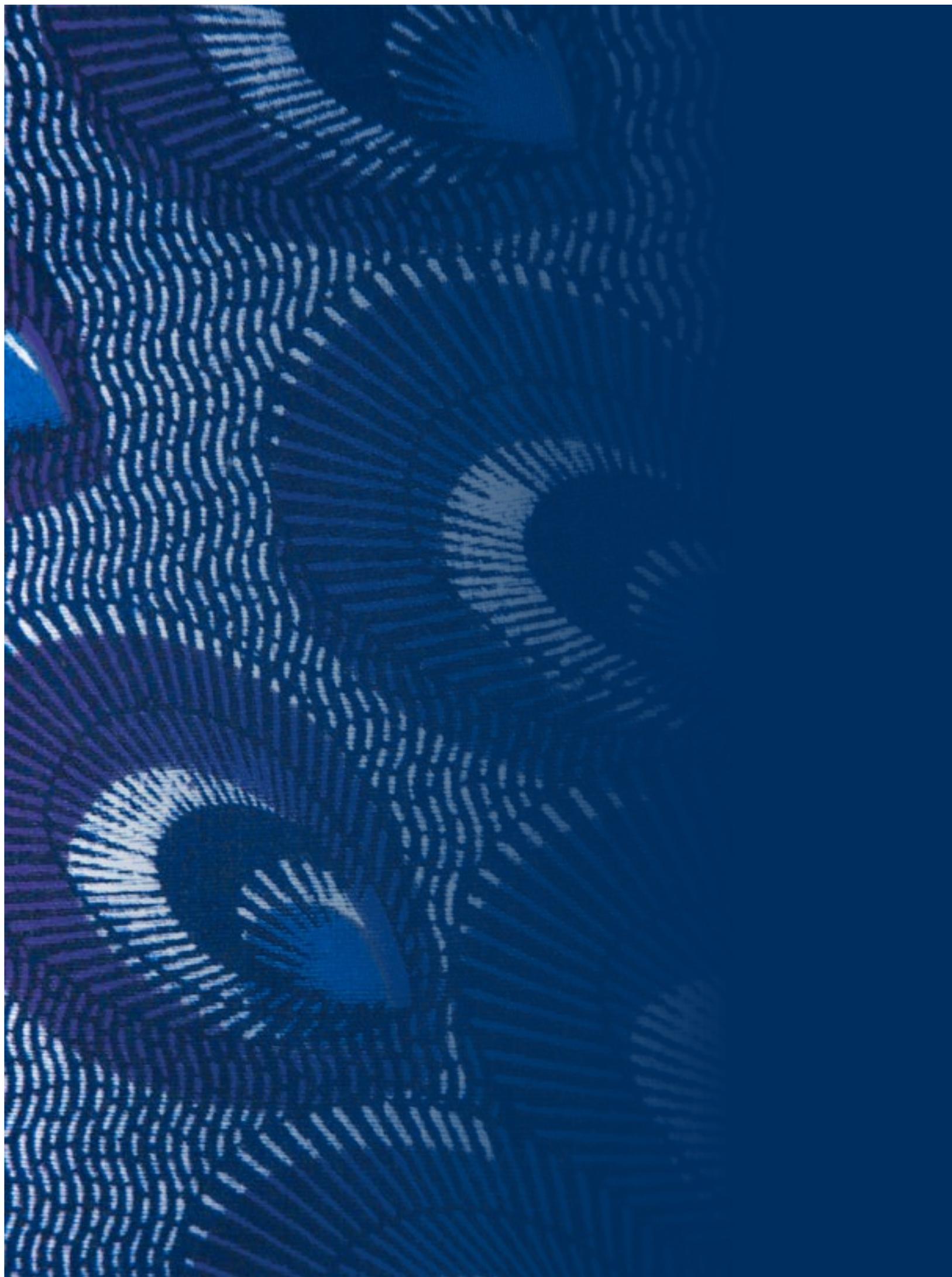
LA BCDC A FÊTÉ SON 110^e ANNIVERSAIRE



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO
Bâtisseurs d'Avenir

RAPPORT ANNUEL
2019

LA BCDC A FÊTÉ SON 110^e ANNIVERSAIRE



CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

L'analyse du Président du Comité de direction, Yves Cuypers, La poursuite d'une croissance maîtrisée	6
Les chiffres-clés de la BCDC	10

CHAPITRE 2 - GOUVERNANCE ET CAPITAL HUMAIN

L'organisation de la gouvernance.	14
L'organigramme	15
Au cœur de la BCDC, le capital humain	16

CHAPITRE 3 - STRATÉGIE ET GESTION DES RISQUES

L'environnement des affaires en RDC	20
Le développement commercial de la BCDC	22
Stratégie et changement	28
La gestion et la maîtrise des risques.	29

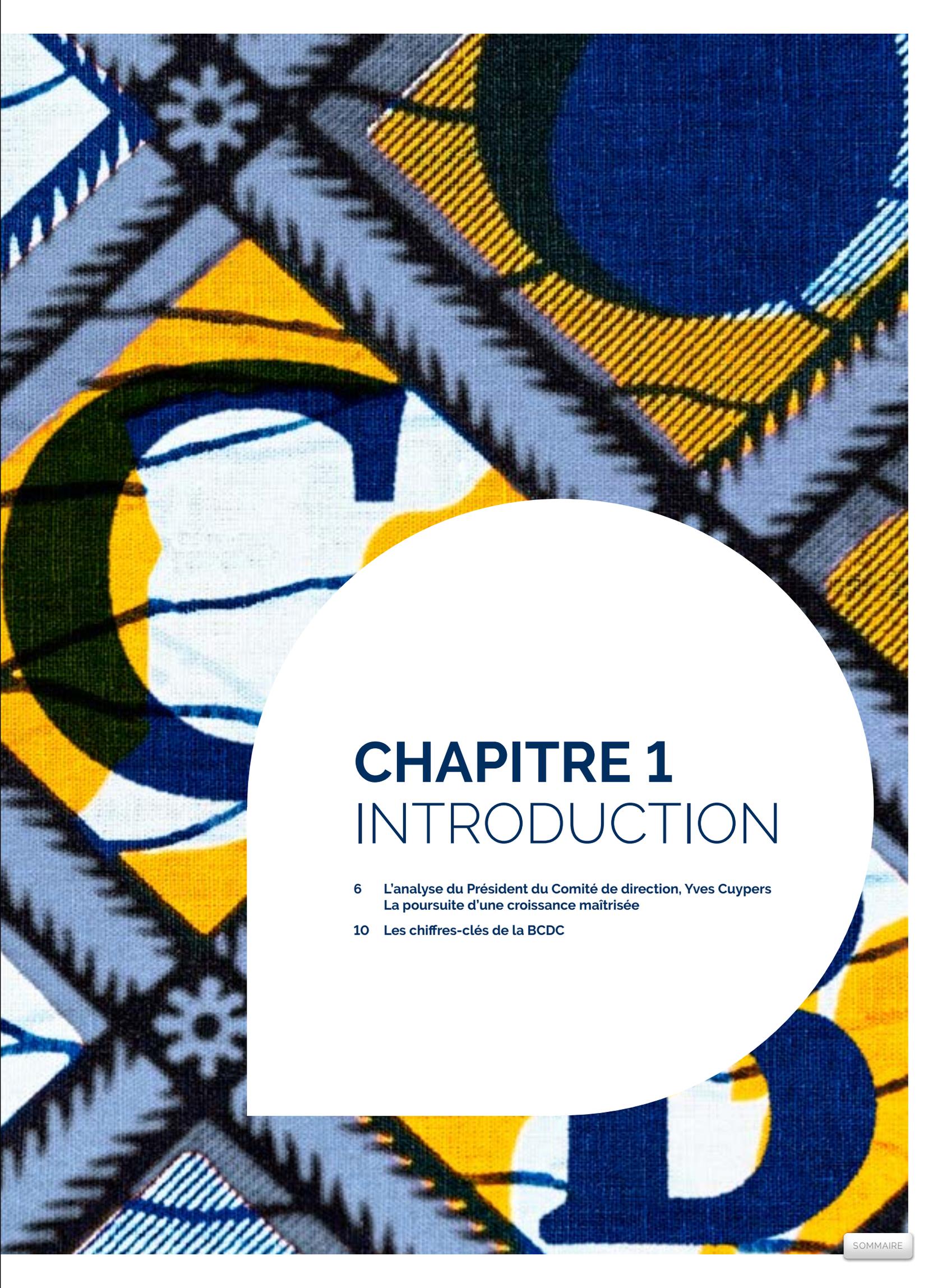
CHAPITRE 4 - LE RAPPORT FINANCIER

Introduction par Joël Kabuya, Directeur Finances et Contrôle	36
La gestion prudentielle de la banque et l'adéquation de ses fonds propres	39
Le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers annuels	59
Le bilan et les comptes de pertes et profits	62
L'affectation du résultat du bilan	67

CHAPITRE 5 - LES RÉSEAUX DE LA BCDC

Les réseaux et points de contact en RDC.	70
Le réseau des banquiers correspondants	72





CHAPITRE 1

INTRODUCTION

- 6 L'analyse du Président du Comité de direction, Yves Cuypers
La poursuite d'une croissance maîtrisée
- 10 Les chiffres-clés de la BCDC

L'analyse du Président du Comité de direction, Yves Cuypers

La poursuite d'une croissance maîtrisée

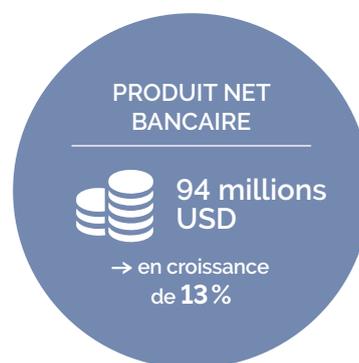
2019 : un exercice d'exception

La Banque Commerciale Du Congo a fêté fièrement son 110^e anniversaire en clôturant l'exercice 2019 sur le meilleur résultat net de ces 25 dernières années, à hauteur de l'équivalent de 13,9 millions USD.

Certains objectifs fixés en début d'année ont par ailleurs été dépassés, entre autres le résultat d'exploitation qui atteint 20,5 MUSD comparé à un budget de 14,8 MUSD malgré la constitution de provisions à caractère strictement prudentiel pour un montant de 4,7 MUSD. S'y ajoute une provision de 2,4 MUSD pour couvrir les engagements sociaux. Ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement. Le montant des provisions nettes s'élève à 14,6 MUSD contre 9,0 MUSD au budget.

Le résultat net a fait l'objet d'un report intégral, indispensable pour rencontrer les exigences en matière de solvabilité et de ratio de levier financier qui atteignent respectivement 9,72% et 5,46% au 31 décembre 2019.

Les chiffres ci-contre résument les performances de la BCDC en 2019.



L'obtention d'un rating international

La BCDC a obtenu un rating international délivré par l'agence MOODY'S.

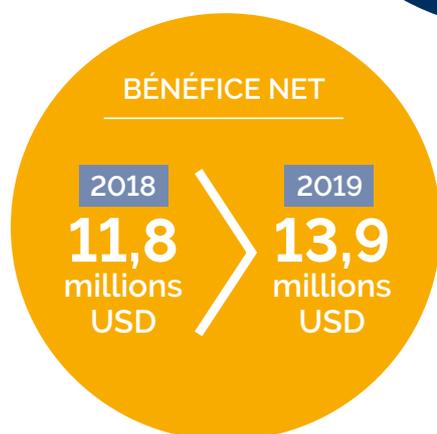
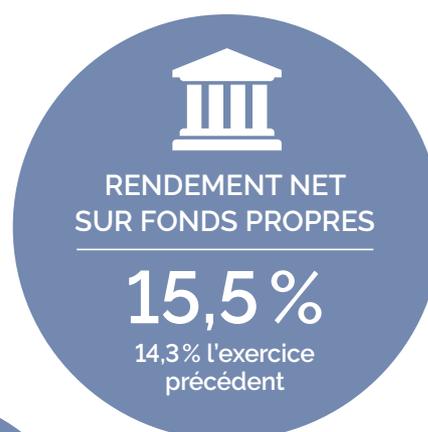
Ce faisant, la Banque est la deuxième entreprise à disposer d'un rating international en République démocratique du Congo. Elle lui permet d'accéder aux financements d'opérations internationales pour le compte de ses clients et du gouvernement de la République.

La gestion et la maîtrise des risques

L'évaluation des grands risques relève de la responsabilité du management à l'égard de ses actionnaires et de ses déposants, et suit les recommandations des accords de Bâle III. Cette évaluation porte sur la capacité de résistance de la Banque dans une situation particulièrement dégradée.



« Certains objectifs fixés en début d'année ont été dépassés, entre autres le résultat d'exploitation. »



Sont à prendre en considération : les risques crédits, opérationnels, fiscaux, sociaux, judiciaires et de conformité.

Au terme de l'année 2019, l'estimation raisonnable des grands risques de la BCDC s'élève à 26,5 MUSD (contre 30 MUSD en 2018).

Les trois quarts de l'estimation de ces risques relèvent très logiquement des risques crédits. Il s'agit de crédits qui ne font pas nécessairement l'objet d'une couverture en application des dispositions de l'instruction n°16 de la BCC mais qui, plus globalement, sont considérés comme vulnérables à terme.

À noter à cet égard que le coût du risque est parfaitement maîtrisé et jugé satisfaisant compte tenu de l'environnement économique. Sur onze années, la moyenne du coût du risque crédits s'élève à 1,62%. Il atteint 1,12% en 2019 contre 1,40% en 2018.

L'efficience de la gestion actif/passif (« ALM » - Asset and Liability Management)

D'autre part, la Banque n'a connu aucun problème de liquidité en 2019.

Au contraire, la modification du code minier, avec l'augmentation de la quotité à rapatrier, a « explosé » le niveau des dépôts au cours du dernier trimestre posant ainsi de nouveaux défis :

- ▶ la gestion de la réserve obligatoire qui reste très contraignante,
- ▶ le remploi des fonds sous forme de placements ou de crédits,

- ▶ le coût des ressources (frais de contrôle et rémunération des fonds).

En ce qui concerne la liquidité CDF, la mise en place de SWAPs USD/CDF avec la Banque Centrale du Congo, à concurrence de la contre-valeur de 35 MUSD, a permis de réduire significativement le recours à l'emprunt au cours de l'année 2019, ce qui a eu un impact positif sur la marge d'intérêts.

Quant à la performance de la salle des marchés, si elle a enregistré une baisse des volumes traités à la vente, le résultat de change a légèrement progressé à 14,9 MUSD contre 14,5 MUSD en 2018.

Perspectives 2020

Au moment de la rédaction de ce rapport annuel, les économistes s'accordent sur une récession sans précédent sur le plan mondial liée à la pandémie de COVID-19. Sur le plan national, la chute historique du prix du baril et le ralentissement des activités extractives pèseront sur le budget de l'État.

Le budget 2020 de la BCDC tablait sur un renforcement des revenus récurrents, une maîtrise des charges d'exploitation et un résultat net de l'ordre de 15 MUSD.

Ce budget a toutefois été revu à l'épreuve de la pandémie de COVID-19. Cette révision n'est



« La banque du siècle »
10 ans plus tard :
À l'occasion de son 110^e anniversaire, la Banque Commerciale Du Congo a édité un livre prestigieux qui résume en 4 actes la vie de l'entreprise pionnière dans son pays.

pas l'assignation d'un nouvel objectif mais bien l'estimation aléatoire des effets négatifs de la pandémie (et de ses corollaires) sur le bilan, le compte de résultats et les actifs de la Banque.

Il est clair que, dans le cas d'espèce, toute notre attention sera portée sur la gestion du portefeuille des crédits de la Banque et sur l'évolution des revenus.

Si nous pouvons construire des modèles de dégradation, il faut qu'à un moment donné nous puissions évaluer la capacité de résistance de la Banque à une situation détériorée, réaliste et crédible sans pouvoir présager du niveau réel de la dégradation en fin d'année.

Il faut malheureusement relever que, à ce jour, aucune véritable mesure susceptible de soulager le secteur bancaire n'a été prise par la BCC ou l'autorité politique. L'Association Congolaise des Banques a plaidé un assouplissement des règles de provisionnement, sans succès.

Enfin, sur le plan du développement et de la dynamique de la Banque, il est heureux de constater la mise en place effective des Comités exécutif et stratégique. Ceux-ci travaillent sur huit axes prioritaires que sont : l'amélioration des processus, la digitalisation, le développement commercial, la productivité, le recouvrement, la gestion des effectifs (directs et en sous-traitance), l'immobilier et l'optimisation des coûts.

C'est donc avec la volonté de gérer au mieux les risques, voire d'anticiper une dégradation de ceux-ci, que la direction de la Banque s'attelle

« L'objectif est de doter la RDC d'une banque forte, reconnue pour sa gouvernance et capable d'accélérer la bancarisation du pays tout en contribuant au financement de son économie. »

aussi à préparer les chantiers qui aboutiront à sa transformation, sans perdre son âme : celle d'une Banque historique au cœur de la République démocratique du Congo.

Événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019

Un important paramètre doit être pris en compte dans l'analyse des perspectives à court, moyen et long terme : celui de la cession à EQUITY GROUP HOLDINGS de la majorité des parts sociales de la BCDC. À terme, ce changement de contrôle devrait déboucher sur une fusion de la BCDC avec EQUITY BANK RDC, par absorption.

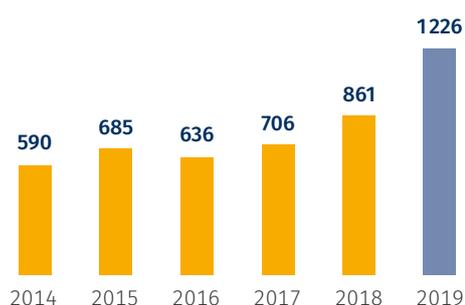
Cette opération est construite sur des bases économiques et financières saines et réalistes : complémentarité des réseaux, des segments de clientèles, d'exper-

tises. L'objectif final est de doter la République démocratique du Congo d'une banque forte, reconnue internationalement pour sa gouvernance et capable d'accélérer la bancarisation du pays tout en contribuant au financement de son économie.

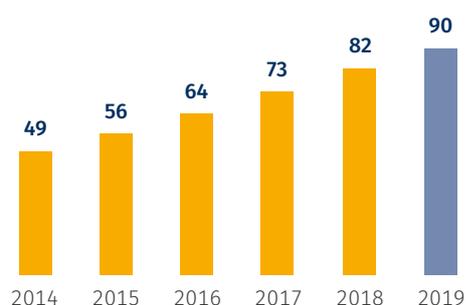
En tant que président du comité de direction, je tiens personnellement à remercier George Arthur Forrest pour les dix années de sa présence majoritaire au sein de l'actionariat de la Banque. Sans intervenir dans la gestion quotidienne de la Banque, il fut néanmoins un soutien apprécié par l'ensemble de l'organisation et ses conseils éclairés furent toujours utiles et bienvenus.

Yves Cuypers
Directeur Général
Président du Comité de direction

Les chiffres-clés de la BCDC



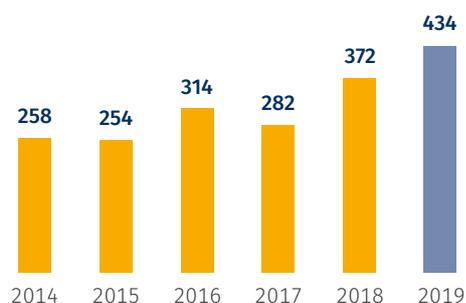
ÉVOLUTION DU BILAN



ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES



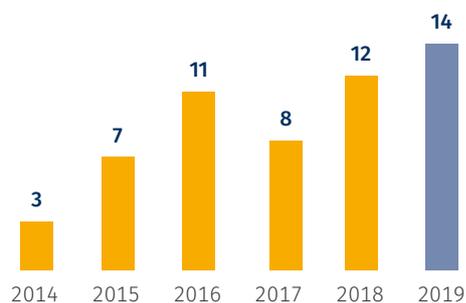
ÉVOLUTION DES DÉPÔTS



ÉVOL. DES CRÉDITS À DÉCAISSEMENTS



ÉVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET

Graphiques en équivalents millions USD suivant le cours de change CDF/USD au 31 décembre de chaque année.

« La BCDC a fêté fièrement son 110^e anniversaire en clôturant l'exercice 2019 sur le meilleur résultat net de ces 25 dernières années. »

L'exercice 2019 se clôture avec un résultat net à hauteur de 23 226 MCFD équivalent à 14,089 MUSD au taux moyen qui traduit la performance économique. Ce résultat est ramené à l'équivalent de 13,907 MUSD au taux de clôture de l'exercice. Il est de 64% supérieur à l'objectif fixé en début d'année.

en millions CDF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 en MUSD au taux de clôture	Variation 2019/2018 en USD
Total du bilan	545 249	635 848	772 940	1 123 689	1 408 709	2 050 502	1 226	46 %
Fonds propres*	45 352	52 385	77 664	116 296	134 107	149 881	90	12 %
Dépôts**	420 990	493 204	571 412	767 182	1 096 548	1 643 898	983	50 %
↳ en CDF	123 450	122 424	72 721	75 870	122 327	167 380	100	37 %
↳ en devises étrangères	297 540	370 780	498 691	691 312	974 220	1 476 517	883	52 %
Crédits à décaissements**	238 820	235 322	381 910	449 056	608 017	725 963	434	19 %
Produit net bancaire	65 889	62 886	86 452	113 181	139 073	157 715	94	13 %
Charges d'exploitation	51 006	51 155	57 868	83 241	101 711	103 361	62	0 %
↳ dont F. G. personnel	24 780	24 652	26 994	35 386	42 677	44 649	27	5 %
Dotation aux amortissements	3 364	3 340	3 794	5 954	6 550	7 337	4	12 %
Dotation aux provisions	8 594	1 228	7 673	8 352	6 816	14 112	8	107 %
Impôts sur les résultats	6 436	4 948	8 030	7 745	10 096	12 040	7	19 %
Résultat net (après impôt)	3 153	6 606	13 651	13 209	19 146	23 266	14	22 %
Cours de change indicatifs CDF/USD au 31 décembre	924,51	927,91	1 215,59	1 591,91	1 635,6153	1 672,9467	-	2 %

Capitaux propres selon normes IFRS	101 838	108 912	134 804	156 459	176 805	192 093
Coefficient d'exploitation (CIR) brut	77 %	72 %	63 %	69 %	68 %	62 %
Ratio de rentabilité financière (NROE - Rés. net / Fonds propres)	6,95 %	12,61 %	17,58 %	11,36 %	14,28 %	15,52 %
Ratio de rendement (ROA)	0,58 %	1,04 %	1,77 %	1,08 %	1,36 %	1,13 %
Ratio de solvabilité (ROS)***	21 %	22 %	20 %	20 %	12 %	12 %

- * Comptables - avant répartition du bénéfice
- ** Encours fin période - variations vs décembre 2018
- *** En 2019, calculé suivant la modification 7 de l'instruction 14 de la BCC



CHAPITRE 2

GOUVERNANCE ET CAPITAL HUMAIN

- 14 L'organisation de la gouvernance
- 15 L'organigramme
- 16 Au cœur de la BCDC, le capital humain

L'organisation de la gouvernance

AU 31/12/2019

Conseil d'administration

Président

Pascal KINDUELO LUMBU

Directeur général

Yves CUYPERS

Administrateurs

Saad BENDIDI

Pierre CHEVALIER

Daniel CUYLITS

Marceline KAOZI FATUMA

Victor KASONGO SHOMARY

Baudouin LEMAIRE

Francis LUGUNDA LUBAMBA

Joël SIBRAC

Hughes TOTO MAKANISI

Désiré YAV KAT MUCHAÏL

Comités spécialisés du conseil d'administration

Comité des nominations et des rémunérations

Président

Baudouin LEMAIRE

Membres

Joël SIBRAC

Hughes TOTO MAKANISI

Désiré YAV KAT MUCHAÏL

Comité d'audit

Président

Daniel CUYLITS

Membres

Saad BENDIDI

Pierre CHEVALIER

Victor KASONGO SHOMARY

Francis LUGUNDA LUBAMBA

Marceline KAOZI FATUMA

Comité des risques

Président

Joël SIBRAC

Membres

Saad BENDIDI

Pierre CHEVALIER

Victor KASONGO SHOMARY

Désiré YAV KAT MUCHAÏL

Comité de conformité

Président

Marceline KAOZI FATUMA

Membres

Pierre CHEVALIER

Baudouin LEMAIRE

Hughes TOTO MAKANISI

Comité de direction

Président directeur général

Yves CUYPERS

Directeur général adjoint

Guy-André BWEYASA

Directeur général adjoint⁽¹⁾

Hervé B. de FRESCHVILLE

Directeurs

Louis-Odilon ALAGUILLAUME

Jean-Modeste KALAMBAY

Secrétaire général du comité de Direction

Joël KABUYA

Bobo MAKUNDA

Vagheni PAY PAY

Alice TSHIDIBI

(1) Le conseil d'administration du 7 mars 2019 a nommé deux DGA, pour une durée de deux ans à dater de l'agrément de la BCC, agissant conjointement en cas d'absence ou d'empêchement du DG. L'agrément a été accordé à M. Bweyasa à l'été 2019 et celui de M. de Frescheville sous réserve de la nomination de cadres dont le profil doit être approuvé par la BCC pour la Gestion des Risques et le Contrôle Opérationnel.

Comité exécutif

Un comité exécutif a été mis en place afin d'intégrer et de prendre en compte toutes les activités fondamentales de la banque dans ses différents aspects.

Il est composé des membres du comité de direction et des invités permanents :

Olivier DUTERME (Région Sud)

Guillaume KRA (Crédits)

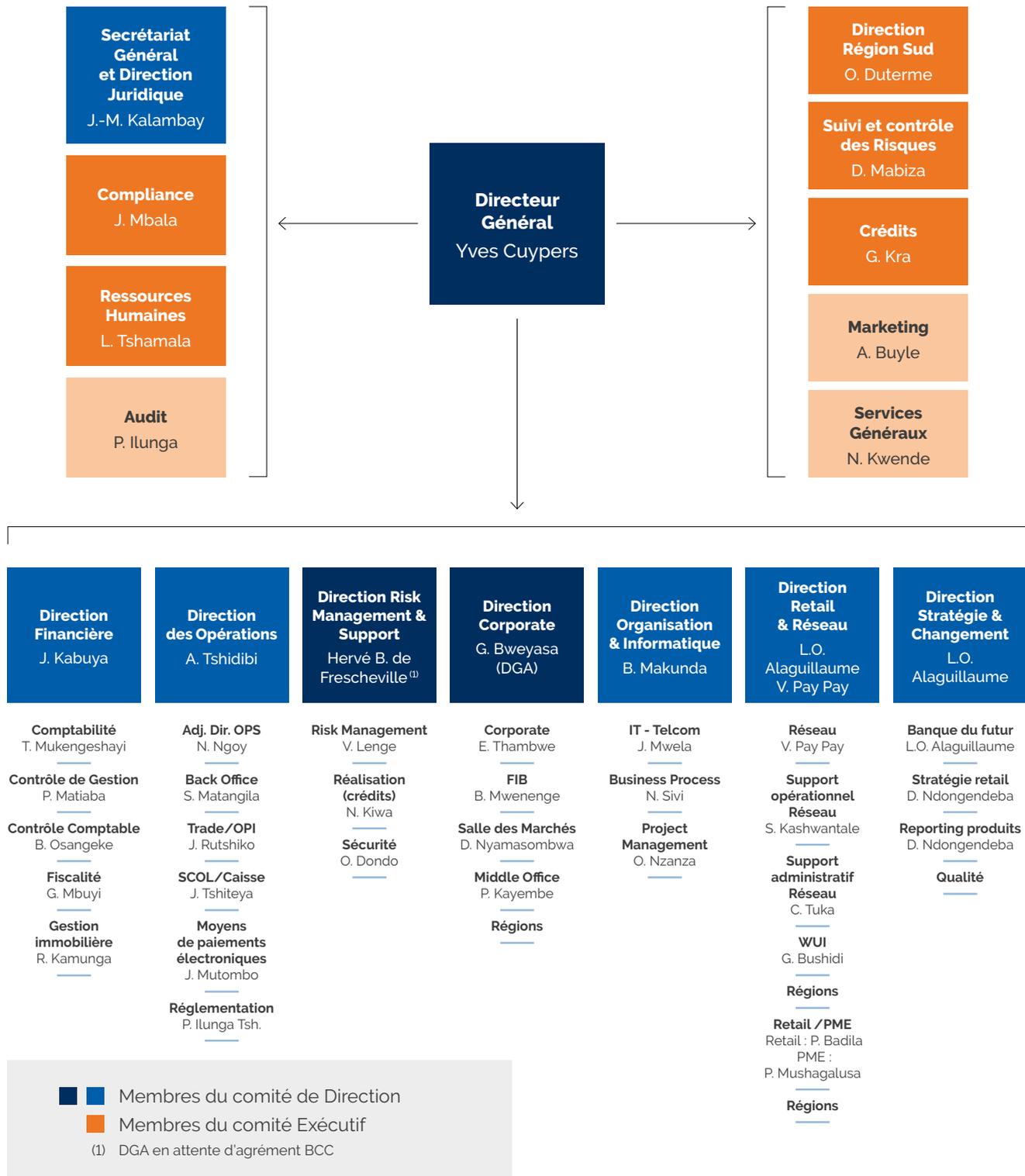
Delord MABIZA (Suivi et contrôle des risques)

Jolie MBALA (Compliance)

Lydia TSHAMALA (Ressources humaines)

L'organigramme

AU 31/12/2019



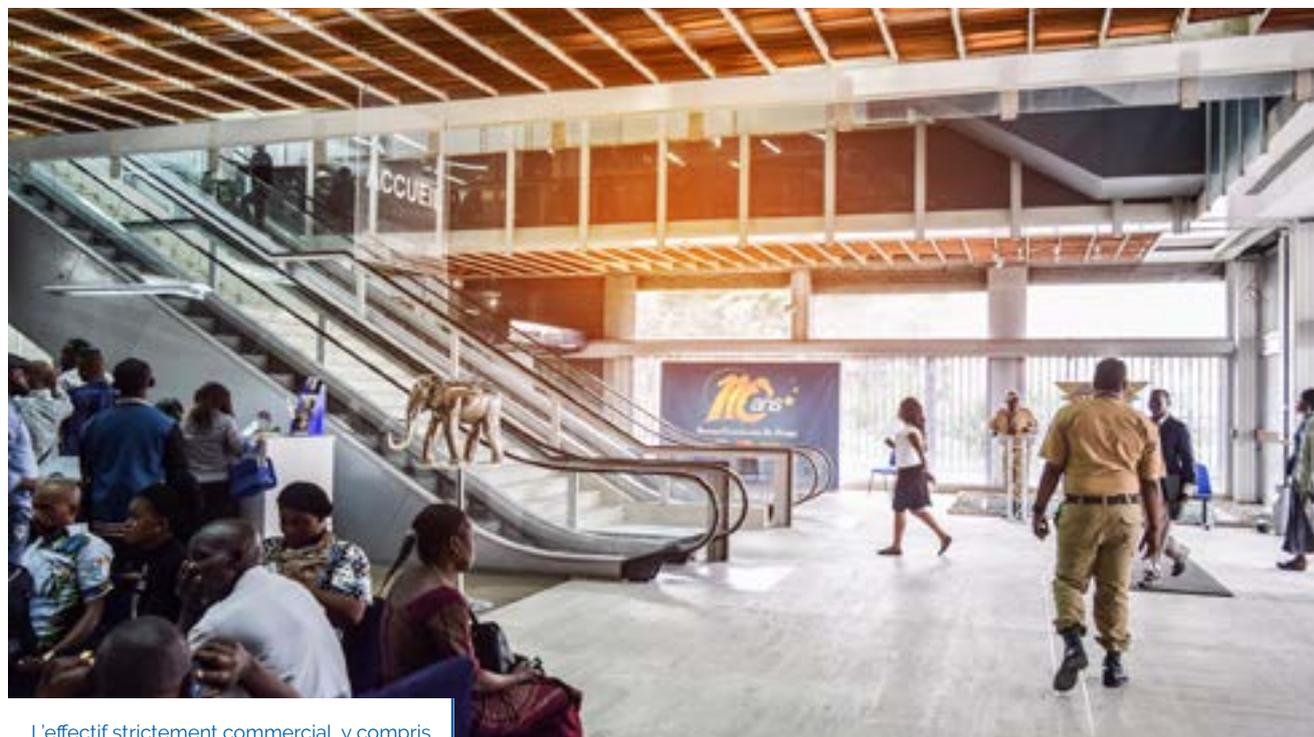
Au cœur de la BCDC, le capital humain

EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES, LA POLITIQUE ACTUELLE DE LA BANQUE VISE :

- ▶ le remplacement du personnel sortant;
- ▶ l'organisation de la relève des personnes occupant des postes-clés devant prendre leur retraite dans les cinq ans à venir;
- ▶ le développement des compétences des employés par le renforcement de la formation professionnelle;
- ▶ la maîtrise des charges du personnel.

L'effectif au 31 décembre 2019

L'effectif du personnel est stable, à hauteur de 534 équivalents temps plein (ETP) dont 124 agents d'exécution, 325 cadres conventionnés et 85 cadres de direction. S'y ajoutent 611 agents émanant de la sous-traitance, en charge généralement de tâches de base.



L'effectif strictement commercial, y compris les directeurs d'agence, s'élève à 91 personnes, soit 17% du total ETP.

À fin 2019, la BCDC comptait 534 équivalents temps plein.

Les effectifs de la sous-traitance ont été réduits de 16 % suite à des travaux effectués par une commission stratégique mise en place dans le cadre de la rationalisation des opérations et la réduction des coûts.

L'effectif strictement commercial, y compris les directeurs d'agence, s'élève à 91 personnes, soit 17 % du total ETP.

La formation du personnel

Clôture de la sixième promotion de la BCDC Banking Academy

Le 4 juin 2018, la Banque a ouvert le programme formation de la sixième promotion de la BCDC Banking Academy composée de 21 jeunes universitaires.

La cérémonie de remise des certificats a eu lieu le 12 avril 2019 pour les 19 lauréats ayant achevé le programme formation.

Cycle de formation du personnel du secteur Opérations

La première session spéciale du cycle de formation du personnel du secteur « Opérations » a eu lieu du 3 au 17 juin 2019 au profit de 23 agents.

Ce cycle de formation a eu pour cible les agents des métiers de back office (clientèle et opérations locales, opérations internationales, adjoint au chef d'agence, caisse) venus de tout le réseau.

Le budget de formation

En 2019, la Banque a dépensé 276 000 USD pour une moyenne d'environ 8 actions de formation par mois, soit un total de 98 actions contre 77 actions en 2018.

L'augmentation du nombre d'actions réalisées en 2019 se justifie par l'organisation au sein de l'académie de la plupart des formations prévues avec le concours des formateurs internes de la BCDC.

BCDC BANKING
ACADEMY

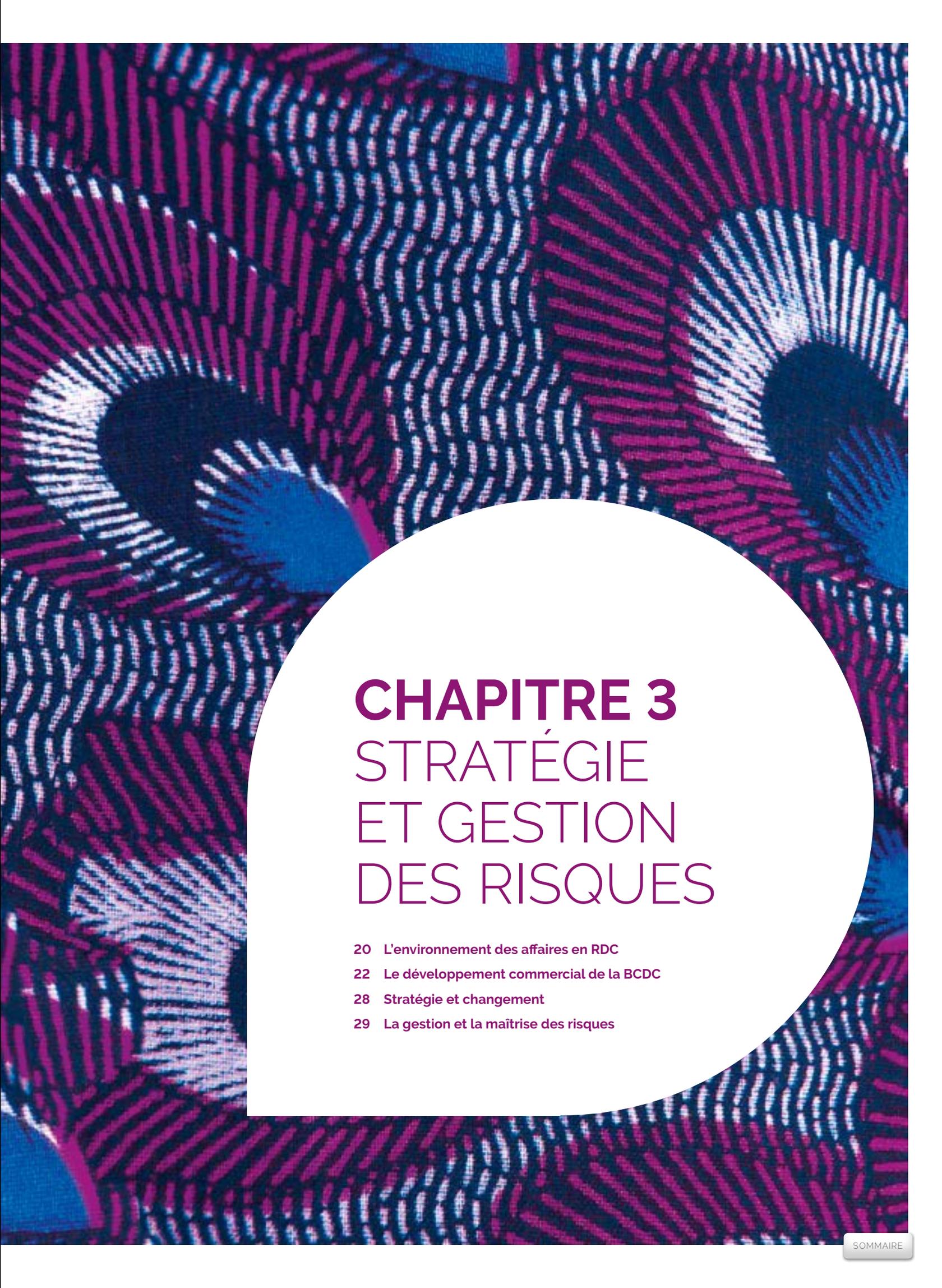
Clôture de
la 6^e promotion
avec 19 lauréats
certifiés

LE BUDGET
FORMATION EN 2019

276 000 USD

→ 98 actions





CHAPITRE 3

STRATÉGIE ET GESTION DES RISQUES

- 20 L'environnement des affaires en RDC
- 22 Le développement commercial de la BCDC
- 28 Stratégie et changement
- 29 La gestion et la maîtrise des risques

L'environnement des affaires en RDC

La croissance économique

On observe en 2019 un léger fléchissement de l'activité économique attesté par un taux de croissance de 4,4% contre 5,8% en 2018.

Si l'évolution de l'activité a été impulsée par le secteur tertiaire en termes de contribution à la croissance, le ralentissement par rapport à 2018 est à imputer au secteur primaire de l'industrie extractive en raison notamment de la chute des cours et de la baisse de la demande de certains produits miniers.

L'évolution des cours du cuivre et du cobalt

Le cours du cuivre s'est stabilisé autour des 6 000 USD/T oscillant dans une fourchette étroite. Les prévisions concernant le cuivre sont normalement optimistes compte tenu de son cours actuel. Elles dépendent en grande partie des niveaux attendus de la croissance économique en Chine.

Le cours du cobalt a quant à lui connu une chute libre au cours de l'année, passant de près de 90 000 USD la tonne à 30 000 USD en fin d'année.

On observe en 2019 un léger fléchissement de l'activité économique attesté par un taux de croissance de 4,4% contre 5,8% en 2018.

Le cas du cobalt est plus difficile à cerner. Cette matière connaît une évolution qui la rattache désormais davantage à la sphère des composants chimiques plutôt que métalliques (60% chimie - 40% métal), 56% de la production étant utilisée pour les batteries. Mais cette tendance est appelée à se renforcer à l'avenir (75% en 2028) (sources : Indaba 2019).

Il faut aussi relever que le mécanisme de la formation du prix du cobalt est sensiblement différent de celui du cuivre. L'influence des transactions de gré à gré y est plus forte et la volatilité des prix nettement plus importante.

La production de 2018 s'est encore inscrite en progression par rapport à 2017. Des sources officieuses font état des chiffres suivants : 43% de progression pour le cobalt, ce qui porterait la production

à plus de 100 K tonnes et 12% pour le cuivre, ce qui porterait la production à 1,22 M tonnes (source : radio Okapi – Chambre de commerce RDC).

Les finances publiques

La loi des finances 2020

La loi des finances 2020 a été promulguée le 31 décembre 2019. Le budget est en équilibre aussi bien en recettes qu'en dépenses et est évalué à 18 545,2 milliards CDF équivalent à 11 milliards USD, soit un taux d'accroissement ambitieux de près de 80% par rapport aux prévisions budgétaires de l'année 2019.

Ceci sous toute réserve des impondérables liés à la pandémie de Covid-19.

Le budget de l'exercice 2019

La Banque Centrale du Congo indique que l'exécution des opérations financières de l'État au cours de l'année 2019 s'est soldée par un déficit de 885,5 milliards CDF résultant des revenus de 8 204,6 milliards CDF et des dépenses de 9 090,1 milliards CDF. Ces dernières intègrent l'amortissement de la dette, l'installation de nouvelles institutions et la réalisation du programme présidentiel d'urgence des 100 jours.

En progression de 10% par rapport à 2018, le déficit de l'État a donc représenté 1% du PIB contre 0,4% l'année dernière.

La Banque Centrale souligne également que le taux de remboursement de sa dette publique a été faible. À fin octobre, la RDC a payé 139,56 MUSD (dont 95,47 MUSD pour la dette extérieure et 15,08 MUSD pour la dette intérieure), soit un taux global d'exécution de 38,19%.

Les réserves de change

Les réserves de change sont évaluées à 1,03 milliard USD à fin 2019 contre 879 millions USD en 2018. Cette progression s'explique principalement par l'encaissement en décembre 2019

de 368 millions USD à titre de Facilité de Crédit Rapide dans le cadre du programme de référence avec le FMI.

Elles représentent 5 semaines d'importation des biens et services sur ressources propres.

La politique monétaire et de change

L'évolution des prix intérieurs

En dépit d'une légère accélération du rythme de formation des prix observée au second semestre, l'année 2019 a été marquée par la poursuite de la désinflation.

Le taux d'inflation en glissement annuel est ainsi passé de 7,2% en 2018 à 4,59% en 2019 contre un objectif annuel de 7%.

Le taux de change

La monnaie nationale s'est dépréciée de 2,3% contre $\pm 3\%$ en 2018, et sur le marché parallèle de 2,9% contre 3,6% en 2018.

Le taux de change à l'indicatif s'est donc établi à 1 672,95 CDF pour 1 USD sur le marché officiel, contre

1 635,62 pour 2018. Et sur le marché parallèle, il s'est fixé à 1 725,67 CDF pour 1 USD contre 1 675 en 2018.

En mai 2020, le taux de change à l'achat sur le marché officiel a atteint 1 615 CDF pour 1 USD alors que sur le marché parallèle le taux atteint 1 770 CDF pour 1 USD.

La masse monétaire

La masse monétaire est évaluée à 12 737,7 milliards de CDF soit un accroissement de 13% par rapport à décembre 2018. Cette hausse se justifie par l'augmentation des avoirs nets tant extérieurs qu'intérieurs.

Dans un contexte de recul des pressions inflationnistes, la Banque Centrale a procédé à la révision à la baisse du taux directeur le ramenant de 14% à 9% au premier semestre 2019 et au maintien du dispositif des autres instruments de la politique monétaire.

Le développement commercial de la BCDC

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE 2019 S'EST DÉROULÉE DANS UN CADRE CARACTÉRISÉ PAR UNE STABILITÉ RELATIVE DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES, MALGRÉ LES INCERTITUDES QUI ONT MARQUÉ L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE NATIONAL.

Les projections budgétaires 2019 étaient établies sur base d'un objectif de progression de 10 % des activités commerciales par rapport au réalisé global à fin 2018.

Les résultats réalisés en 2019 par les différents départements relevant de la Direction commerciale se sont effectivement inscrits globalement dans cette dynamique, hormis les commissions sur les transferts dont le volume est resté stable, malgré la croissance des dépôts de la clientèle.

Le segment « Corporate »

Le Corporate, qui gère la clientèle des grandes entreprises nationales et internationales, poursuit sur sa lancée de 2018 avec une croissance de son apport brut de 10 %, pour atteindre 30,8 MUSD au 31/12/2019.

Comme en 2018, les principales lignes de profit contribuant à plus de 80 % à la réalisation de l'apport brut (AB) du Corporate restent :

- ▶ les intérêts perçus sur les découverts (35 % de l'AB),
- ▶ les intérêts sur les crédits amortissables (24,9 % de l'AB),
- ▶ les commissions perçues sur les transferts (11,3 % de l'AB),
- ▶ les crédits (9,6 % de l'AB).

Au 31/12/2019, les encours crédits s'élèvent à 239 MUSD contre 219 MUSD en 2018, soit une augmentation de 9 %.

Le segment Financial Institutions & Banks (« FIB »)

Le FIB suit le même rythme de croissance que le Corporate et clôture 2019 avec un apport brut de 7,93 MUSD.

Cette clientèle est essentiellement constituée d'organismes étatiques et institutionnels ainsi que de diverses ONG internationales.

Quelques faits marquants à l'actif direct ou indirect de FIB sont à relever pour 2019.

Sur le plan national :

- ▶ l'ouverture de nouveaux comptes pour diverses structures de gestion de projets rattachées au ministère des Finances et ayant reçu des financements internationaux (Banque mondiale, BAD) ;
- ▶ l'orientation de nouvelles taxes vers la BCDC, tant des régies nationales que provinciales ;
- ▶ la décision de la Ville de Kinshasa d'orienter l'essentiel de ses flux à la BCDC ;
- ▶ les financements BAD, entre autres en faveur du FNPSS pour plus de 30 MUSD ;
- ▶ la libéralisation du secteur des assurances, dont les effets en termes de dépôts seront considérables.



La BCDC a obtenu la meilleure notation possible pour une banque congolaise par l'agence internationale de notation Moody's.

À l'international :

- ▶ l'obtention de la meilleure notation possible pour une banque congolaise, par l'agence internationale de notation Moody's, après des mois d'échanges de données et une mission à Londres couronnée de succès;
- ▶ l'entrée en relation avec des correspondants bancaires : Aktif Bank à Istanbul et Equity Bank à Nairobi;
- ▶ des négociations bien avancées avec AGF dans le cadre de garanties en couverture des engagements de la clientèle, et Shelter Afrique pour la mise en place de lignes de financements destinées au secteur immobilier.

Les activités de la salle des marchés

La salle des marchés est active sur le marché des changes, le marché monétaire, et gère la trésorerie de la Banque.

Le marché des changes

Le marché des changes s'est caractérisé par la poursuite de la dépréciation du CDF, à un rythme toutefois ralenti de 2,28%. Les volumes échangés sur le marché des changes de la RDC ont connu une régression de 29,15%. Les volumes de la BCDC ont quant à eux baissé dans une proportion de 13,2% au cours de la même période comparative passant de 704,5 MUSD à 611,5 MUSD.

Mais dans le même temps, la part de marché de la BCDC est passée de 44% à 54%.

Le marché monétaire

Le marché monétaire s'est caractérisé par un accroissement des dépôts de la clientèle en USD (rapatriement des miniers principalement). Dans ce contexte, la BCDC a régulièrement recouru à l'emprunt en CDF à l'interbancaire et au guichet de refinancement BCC, dans le but de satisfaire la norme de la réserve obligatoire. Cette dernière est passée de 126 milliards CDF en début d'année à 183 milliards CDF à fin décembre 2019, ce qui a représenté un coût de 396 KUSD qui ne s'élevait qu'à 63 KUSD en 2018.

Dans l'objectif de faire face au rythme haussier de la norme de la réserve obligatoire, la BCDC a conclu un swap de change USD/CDF supplémentaire de 10 MUSD avec la Banque Centrale au cours de l'année 2019, ce qui remonte le volume global de swaps à 35 MUSD.

Le volume des placements auprès des correspondants a produit un total d'intérêts en hausse de 172% par rapport à 2018.

La Banque Centrale a procédé à la baisse de son taux directeur en avril 2019, de 14% à 9%, dans le but d'assouplir les conditions monétaires.

En ce qui concerne le segment Monnaies Étrangères (ME), le volume des placements auprès des correspondants locaux et étrangers a produit un total d'intérêts cumulés de 7,75 MUSD, en hausse de 172% par rapport à 2018. Cette performance résulte de la stratégie développée par la salle des marchés portant sur des termes diversifiés des placements de la Banque.

La trésorerie

Sur le plan de la trésorerie, le volume des importations des billets ME a progressé de 1,85% passant de 890,5 MUSD en 2018 à 907 MUSD à fin 2019 mais avec un coût en recul.

Les opérations de swap cash avec les banques locales ont connu une progression de près de 30%, atteignant 267,75 MUSD. Ces opérations ont permis à la Banque d'économiser à peu près 391 KUSD sur les dépenses d'importation au cours de 2019.

La Direction Private & Retail Banking et Réseau

L'année 2019 a été principalement marquée par la fusion de la Direction des Agences (hors réseau Sud) et de la Direction Retail, fusion opérée en mai 2019.

La Direction « Réseau – PME – Retail » regroupe désormais 6 pôles :

- ▶ le pôle Retail Banking,
- ▶ le pôle Private Banking,
- ▶ le pôle PME,
- ▶ le pôle Western Union,
- ▶ le pôle Support opérationnel,
- ▶ le pôle Support administratif.

Cette nouvelle organisation permet d'être plus efficace dans l'application des politiques et de mieux exploiter les synergies.

En termes de rentabilité, 2019 a été une bonne année. L'apport brut de chaque secteur a évolué de manière significative :



Les pôles « Retail & Private Banking »

La croissance de la rentabilité en 2019 provient principalement de la croissance du portefeuille crédits caractérisé par un très bon taux de recouvrement (taux d'impayés de + 30 jours inférieur à 1,5%).

En 2019, ces deux pôles se sont surtout focalisés sur l'application de la politique de prise en charge de la clientèle, à savoir :

- ▶ la connaissance du client et l'instauration d'un contact régulier avec celui-ci;
- ▶ l'équipement du client en produits bancaires (crédit, épargne, banque à distance).

Les bases sont désormais bien en place pour lancer une politique plus agressive d'acquisition de nouveaux clients.

Le pôle « PME »

La ligne métier « PME » nécessite la définition d'une politique de prise en charge de ce type de clients, à l'instar de ce qui a été fait pour la clientèle Retail.

L'année 2019 a donc été consacrée à la réorganisation du travail des commerciaux (planning de visite, suivi des impayés et de la rentabilité...) et à la clôture des comptes gelés. Ce travail continuera en 2020, avec l'uniformisation des pratiques et procédures commerciales au siège et en agences.

Le pôle Western Union

L'activité Western Union est devenue extrêmement concurrentielle en raison de l'ouverture de nombreux points de vente initiée par les banques panafricaines (réseaux de sous-agents) et de l'utilisation croissante des réseaux de monnaie électronique des opérateurs téléphoniques.

La BCDC demeure n°2 en termes de part de marché avec environ 670 000 transactions.

L'activité dégage une rentabilité brute (hors charges d'exploitation) de 3,2 MUSD en 2019 contre 3,5 MUSD en 2018.

L'activité Western Union est de plus en plus utilisée comme produit d'appel pour les autres produits de la Banque. Les agences dédiées joueront également un rôle dans la promotion du produit B110 (mobile payment).

Les pôles Support administratif et Support opérationnel

Ces 2 pôles ont un rôle de soutien aux fonctions commerciales.

Le support opérationnel est chargé de la mise en place des crédits des clients Retail, du traitement des demandes de cartes, des alertes SMS...

Le support administratif suit les demandes logistiques et administratives des agences, et sert aussi de relais en matière de ressources humaines (effectifs de la sous-traitance, demandes de congés...).

La Direction Sud

Une année performante

En dépit d'une dégradation du climat des affaires, l'année 2019 a été un bon cru pour la région Sud (ex-province du Katanga), tant du point de vue des affaires que de celui de la maîtrise des risques.

L'année a été placée sous le signe d'un management orienté risques, principalement dans les matières opérationnelles liées au Trade finance.

Le suivi des situations irrégulières s'est intensifié, de même que les contacts rapprochés avec les clients pour y remédier. Cette discipline s'est traduite par quelques dénonciations à la BCC et surtout par des contrôles positifs de la BCC, n'ayant donné lieu à aucune pénalité à charge de la Banque.

Avec plus de 7000 licences ouvertes en 2019, la Direction Sud entend faire de son expertise en ce domaine le fer de lance de ses démarches commerciales.

L'activité Western Union est devenue extrêmement concurrentielle mais la BCDC demeure n°2 en termes de part de marché.

Ceci devrait l'aider à élargir sa base commerciale. Sur la trentaine de grands opérateurs miniers actifs dans la région, plus de la moitié sont actuellement clients réguliers de la Banque.

Information et formation

L'année a été marquée par plusieurs forums d'information et débats sur deux sujets d'actualité très importants :

- ▶ l'entrée en vigueur de la loi sur les assurances,
- ▶ l'entrée en vigueur de la loi sur la sous-traitance. Cette dernière a un impact sur la quasi-intégralité des clients de la Banque.

La BCDC a assuré une présence active sur ces forums et a édité une plaquette d'information sur les règles et usages en matière d'importations, à l'attention des clients Corporate.

Cette plaquette, publiée en français, anglais et chinois, connaît un vif succès.

La plaquette d'information produite par la BCDC sur les règles et usages en matière d'importations connaît un vif succès.



Des modifications au code minier

Les modifications apportées au code minier en 2019 et applicables en principe depuis le mois de juillet ont finalement été adoptées par tous les acteurs de la place.

L'augmentation de 40% à 60% des rapatriements des recettes d'exportations explique la progression des dépôts de la Banque en USD.

Le renforcement de l'encadrement

Un changement est intervenu à la tête de la région Sud à la fin de 2018 et une responsable des opérations et de l'administration a été recrutée en février 2019.

Un nouveau chargé de clientèle chinois a rejoint la Banque. Il a rapidement pris toute la mesure de sa fonction et a organisé une

mission en Chine avec le responsable commercial de la région.

Cette mission a permis de visiter une vingtaine de clients et prospects; elle a été très appréciée.



Les modifications apportées au code minier ont été adoptées par tous les acteurs de la place.

Stratégie et changement



LA DIRECTION STRATÉGIE ET CHANGEMENT A ÉTÉ CRÉÉE EN MARS 2019 AFIN DE DONNER UNE PLACE PLUS IMPORTANTE À LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE ET À LA PRÉPARATION DE LA BANQUE DU FUTUR.

Réflexion stratégique

La réflexion stratégique est organisée autour du Comité stratégique (composé de l'ensemble des membres du Comité exécutif). Huit sujets ou thèmes font l'objet des travaux du comité. Les réflexions, développements et propositions se réalisent au sein de huit groupes de travail :

- PRODUCTIVITÉ
- DIGITALISATION
- GESTION DES EFFECTIFS
- PROCESSUS
- RECOUVREMENT
- OPTIMISATION DES COÛTS
- COMMERCIAL
- IMMOBILIER

Ces groupes de travail sont en charge de définir des quick wins, mais également des projets plus structurés nécessitant des investissements ou des formations. Ces produits sont ensuite pris en charge par le Comité de pilotage.

Préparation de la Banque du futur

La préparation de la Banque du futur s'articule autour de 3 pôles :

1. Le pôle Qualité

Concernant le pôle Qualité, l'année 2019 a principalement été consacrée à la révision des produits afin de répondre aux attentes des clients (offres groupées, DAT, crédit amortissable...), ainsi qu'à la révision de la grille tarifaire.

Par ailleurs, une analyse de la gestion des files d'attente a permis de mieux gérer les clients aux caisses.

2. Le Contact Center

Concernant le Contact Center, un audit externe a permis de définir des pistes d'amélioration dans l'utilisation de l'outil. Un plan d'action a été défini pour 2020.

Le nombre moyen mensuel d'appels (entrants et sortants) est d'environ 5000.

Le Contact Center traite également les mails destinés à l'adresse électronique générique BCDC et assure des tâches opérationnelles (création de clients en ISYS, par exemple) durant la nuit, le Contact Center étant ouvert 24 heures sur 24.

3. Le pôle « B110 »

Concernant le produit B110 (la solution de monnaie électronique ou mobile payment de la BCDC), l'année 2019 a été consacrée au développement de l'application.

Celle-ci a été présentée au personnel de Kinshasa le 9 décembre 2019.

L'agrément de la Banque Centrale a été obtenu en avril 2020 et le lancement commercial est imminent.

La gestion et la maîtrise des risques



LA BANQUE COMMERCIALE DU CONGO APPLIQUE DES NORMES STRICTES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE, DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE.



ELLE VALORISE LA RELATION CLIENTS PAR LA PRATIQUE D'UNE SAINTE POLITIQUE D'ACCEPTATION ET LE RESPECT D'UN CODE DE BONNE CONDUITE DES AFFAIRES.



ELLE VEUT ÊTRE UNE BANQUE DE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE EN TERMES DE QUALITÉ, DE RIGUEUR, DE CONTRÔLE, DE MAÎTRISE DES RISQUES ET DE TRANSPARENCE DE SA GESTION, À TOUS LES NIVEAUX DE SON ORGANISATION.

Cette démarche de bonne gouvernance est aujourd'hui encore, et plus que jamais, l'assurance d'un développement pérenne de la Banque qui peut se résumer en ces termes :

« Assurer l'équilibre entre l'esprit d'entreprise et la maîtrise des risques et du contrôle ».*

* Extrait du livre édité à l'occasion des 110 ans de la BCDC, décembre 2019

Risk Management

La cartographie des risques

La cartographie des risques opérationnels et des contrôles clés a été actualisée en janvier 2019 et rendue homogène pour être intégrée plus facilement dans un logiciel.

Elle a été complétée par les cartographies des risques de crédit et de change, puis de taux d'intérêt et de liquidité au cours de l'année.

Le nouveau logiciel permet de suivre l'évolution de la cartographie des contrôles pour l'ensemble de la Banque. Ce logiciel intègre également les incidents et pertes opérationnelles suivant les normes du comité de Bâle.

Les risques de marché, de liquidité, de taux ont été abordés mensuellement lors des comités ALM. S'ils n'ont pas représenté de risques majeurs pour 2019, le nouveau code minier a toutefois une incidence en matière de réserve obligatoire avec l'augmentation très significative des dépôts des miniers puisque les clients ont obligation de rapatrier 60% des exportations. La réserve obligatoire est en monnaie nationale à hauteur de 12 ou 13% du montant des dépôts en devises.

La politique de gestion des risques

Le corpus des risques opérationnels a été élaboré en mars 2017 et celui des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que le texte relatif aux rôles et responsabilités entre les diverses parties prenantes, ont été établis respectivement en août et octobre 2019.

Ces trois composantes constituent la politique de gestion des risques de la Banque Commerciale Du Congo.

PCA – Le Plan de Continuité de l'Activité

Le Plan de Continuité de l'Activité, en complément du PCA simplifié mis en œuvre en 2016, avait été présenté au comité d'audit de décembre 2018. Il concernait l'activité opérationnelle basée au siège et a été complété par un scénario de plan de reprise télécom et de reprise informatique. Ce plan a fait l'objet d'un accord

formel du comité des Risques et a été ratifié par le Conseil d'administration du 11 mars 2020.

Le suivi de la politique de sécurité informatique

La politique de sécurité informatique élaborée conjointement par les directions Informatique et les Risques a été présentée en comité d'audit en octobre 2018.

À partir des trois critères fondamentaux du plan de continuité de l'activité, à savoir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données, cette politique précise les nouvelles chartes informatiques en fonction du profil et de l'accès des agents aux données et systèmes. En publiant les objectifs à atteindre en matière de sécurité informatique, la BCDC se donne une feuille de route avec des plans d'actions précis.

Les différentes chartes et documents signalés dans cette politique de sécurité informatique ont été présentés pour approbation au comité

des Risques du 10 mars 2020. C'est entre autres le cas de celle concernant la classification des données qui représente un chantier important pour l'année en cours.

Cette mise à niveau de la sécurité informatique a été accompagnée d'un test d'intrusion interne et externe conduit par un cabinet d'audit international. La BCDC entend atteindre les meilleures pratiques en la matière.

Parallèlement, la Banque a poursuivi et mené à son terme la refonte des profils « utilisateurs » dans le système d'exploitation de la Banque, la rationalisation des signatures, des opérations banalisées et diverses.

Le plan de sécurité des agences et du siège s'est poursuivi avec la mise en place de systèmes de détection et de vidéosurveillance perfectionnés dans les agences.

Cette politique précise les nouvelles chartes informatiques en fonction du profil et de l'accès des agents aux données et systèmes.

La conformité

En 2019, des événements ont marqué le secteur de la conformité dans les banques congolaises et partant, la Banque Commerciale Du Congo.

Parmi les faits marquants :

- ▶ L'entrée en vigueur de cinq nouvelles instructions de la Banque Centrale du Congo (BCC). Il s'agit des instructions n° 17, 18, 19, 21 et 22. Elles portent essentiellement sur les fonctions de contrôle et la gouvernance au sein des établissements de crédit. L'instruction n° 17 relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne précise le rôle des différentes fonctions de contrôle au sein des banques (niveaux 1, 2 et 3). En ce qui concerne la compliance, cette instruction renforce le champ de ses compétences ainsi que son positionnement hiérarchique. L'échéance de mise en conformité des activités des banques aux nouvelles instructions est fixée au mois de mai 2020 ;
- ▶ La mise en place, au mois de mars 2019, du Système National de Paiement (SNP) en monnaie étrangère par la BCC. Le SNP a permis à la BCC de réaliser la compensation des transactions en EUR et USD des banques commerciales de la RDC. Il a été suspendu le 31 décembre 2019, en attendant un audit du Département du Trésor américain ;

- ▶ La mission réalisée par l'Association Congolaise des Banques aux USA en vue d'y rencontrer des représentants des départements d'État et du Trésor américains, de l'ONG The Sentry et de la Citibank, principal correspondant des banques commerciales de la RDC. Cette mission a été réalisée dans le but d'effectuer un « lobbying » en faveur du secteur bancaire congolais ainsi que de hisser ses règles de conformité aux standards internationaux.

La Banque dispose de trois outils informatiques pour le contrôle des opérations de la clientèle :

- ▶ le module « LAB » de Sopra banking ;
- ▶ la « Gestion de la Blacklist » de Sopra banking ;
- ▶ « Sanctions Screening » de Swift.

Perspectives 2020

Le domaine de la conformité en RDC connaîtra, à ne pas en douter, des changements significatifs en 2020 en raison du nouveau contexte politique et de la volonté affichée par la BCC de renforcer le rôle de la compliance au sein des établissements de crédit. La BCDC s'engagera dans cette dynamique en mettant en place certaines réformes et en revoyant ses systèmes.

Les points suivants s'inscrivent dans les perspectives 2020 de la conformité à la BCDC :

- ▶ une implication plus importante des lignes commerciales et opérationnelles dans la réalisation des contrôles de niveau 1 (régularisation des dossiers clients, suivi des opérations...);
- ▶ la sensibilisation de l'ensemble du personnel à la culture de la conformité ;
- ▶ l'acquisition d'un système de gestion électronique des documents ;
- ▶ la stabilisation des outils de surveillance des opérations ;
- ▶ l'audit du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux de la BCDC par une tierce partie ;
- ▶ l'application des dispositions de la nouvelle instruction n°17 de la BCC.

Le risque Crédit

En 2019, l'encours brut du portefeuille crédits a progressé de 11% pour atteindre l'équivalent de 529 MUSD au 31 décembre.

Si l'activité crédit à la clientèle contribue significativement au produit net bancaire (PNB) et au résultat, elle est aussi l'activité qui présente le plus haut profil de risque.

C'est dans l'objectif d'encadrer ce risque que la Banque a mis à jour sa politique crédit. Celle-ci a été validée par le Comité d'audit le 24 mars 2019 puis ratifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 24 avril 2019. Cette politique crédit répond à la fois à l'exigence de l'autorité de contrôle, la Banque Centrale du Congo (BCC), et au souci de mettre à disposition de tout collaborateur de la BCDC un outil de référence sur la gestion du risque crédit.

Ces principes fondamentaux ont été ensuite complétés par des procédures sur l'octroi du crédit, la gestion des garanties, le traitement des dépassements ainsi que par un système de notations internes fixant les mécanismes de mise en œuvre des principes contenus dans la politique crédit.

L'amélioration du coût du risque en 2019 est essentiellement expliquée par l'accroissement du portefeuille et par des résultats positifs au niveau du recouvrement des créances non performantes.

Un portefeuille crédit en progression dans un contexte politique plus stable

Le portefeuille reste traditionnellement dominé par des crédits à décaissement essentiellement à court terme (facilité de caisse et découvert).

Le portefeuille « grandes entreprises » représente 64% du portefeuille global au 31 décembre 2019. Ce portefeuille a connu une croissance en 2019 de l'ordre de 60 MUSD représentant le financement des entreprises dans leurs projets d'investissement.

Le portefeuille crédits à la consommation aux particuliers représente 15% du portefeuille global et a connu une progression de l'ordre de 18 MUSD en 2019.

Une gestion maîtrisée du portefeuille crédit

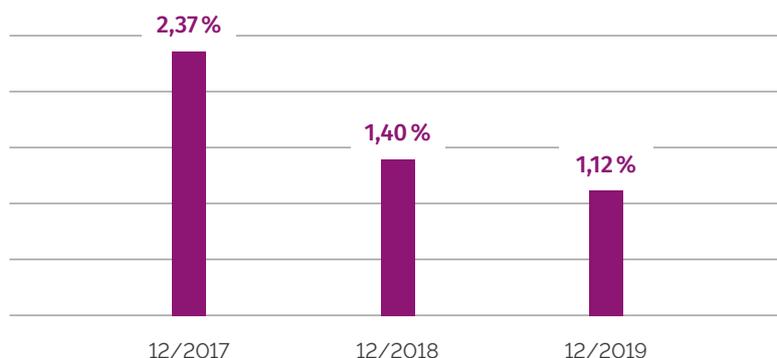
L'encours du portefeuille sain représente 75% du portefeuille global.

Le portefeuille des créances à surveiller, qui représente 20% du portefeuille global au 31 décembre 2019, comprend les crédits qui enregistrent entre 1 à 89 jours de retard dans la couverture d'une échéance. Ainsi, compte tenu des critères retenus pour cette classe, le montant des encours peut être très volatil d'un mois à l'autre. L'année 2019 a connu une volatilité entre 9 et 20% du portefeuille.

Les dossiers de cette classe font l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre du comité mensuel « Watchlist ».

Le poids des créances non performantes (plus de 90 jours de retard de paiement) a connu une régression pour s'établir à 5% du portefeuille global.

ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE



En matière de provisionnement du portefeuille au 31 décembre, les taux de provision appliqués par la Banque par classes de risque sont globalement au-dessus des normes minimales requises par la réglementation prudentielle (instruction 16 de la BCC).

La politique de provisionnement des crédits de la Banque est donc conservatrice. À ce titre, certaines garanties éligibles au sens des dispositions de l'instruction 16 de la BCC telles que les hypothèques ne sont pas prises en compte par la Banque dans la pondération du risque de crédit.

La Banque détermine son coût du risque en rapportant les dotations nettes (dotation moins reprise de provisions) à l'encours moyen de crédit au cours de l'année. L'amélioration du coût du risque en 2019 est essentiellement expliquée par l'accroissement du portefeuille (effet dénominateur) ainsi que par des résultats positifs au niveau du recouvrement des créances non performantes.

L'exigence de sûretés en fonction du profil du risque du client

La Banque considère les garanties comme une seconde source de remboursement. Ainsi, les crédits sont d'abord accordés sur la base de la capacité intrinsèque du client, c'est-à-dire sur sa capacité à générer des cash-flows positifs suffisants pour assurer le remboursement du crédit octroyé.

Les encours de crédit couverts par des garanties réelles (hypothèques inscrites et cash-collatéral) représentent 25% de l'ensemble du portefeuille soit 133 MUSD. La Banque fait en sorte que ses hypothèques soient valorisées par des experts indépendants. Dans ce cadre, une liste d'experts immobiliers agréés pour l'évaluation des hypothèques a été constituée en 2019.

Les crédits sans garantie (22% du portefeuille global) comprennent essentiellement les encours sur les

filiales de grandes multinationales dont le risque de défaut reste très faible.

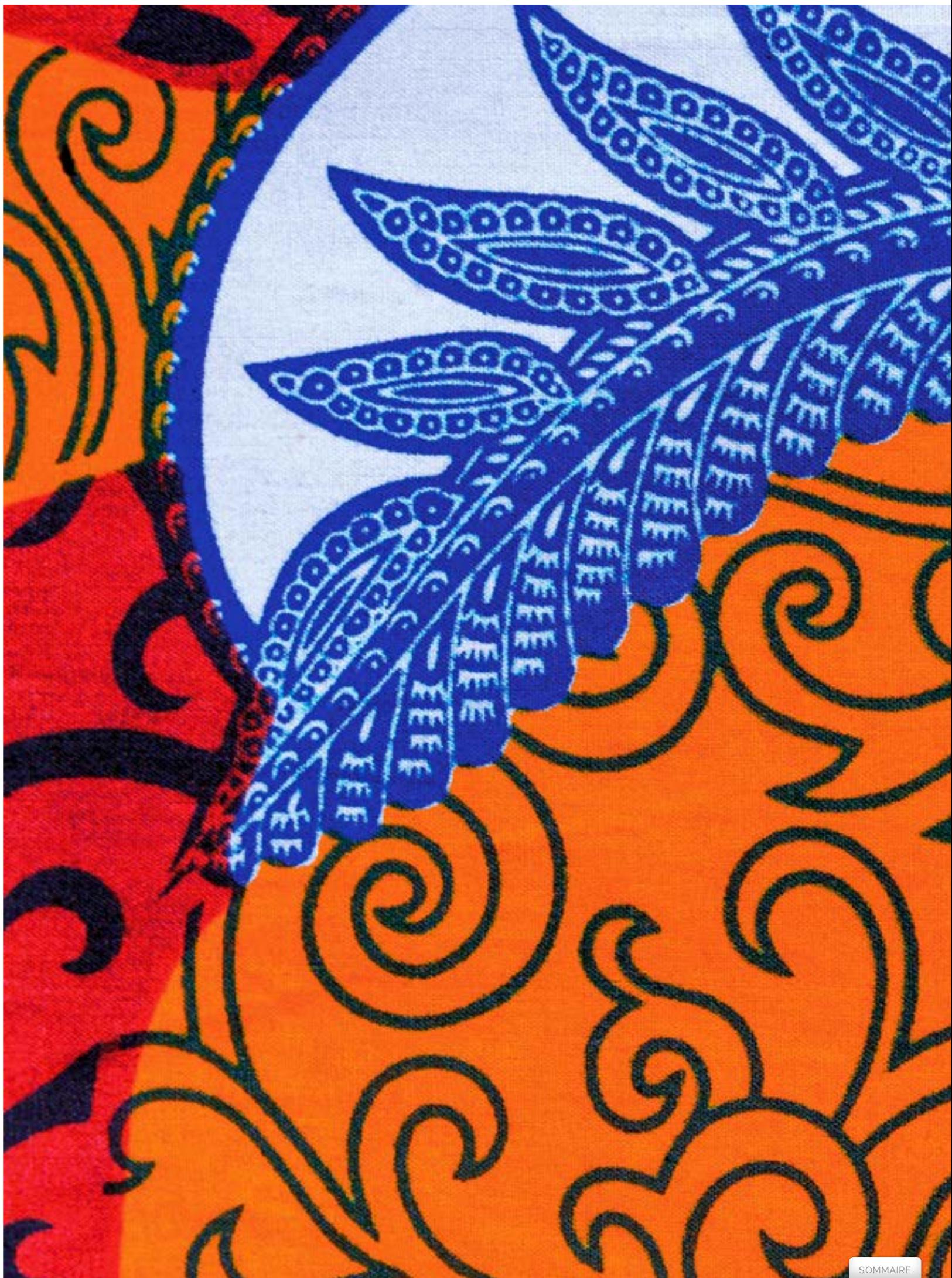
D'une manière plus générale en matière de sûretés, la BCDC travaille en conformité avec le droit OHADA et l'instruction BCC n°16 de la Banque Centrale qui définit les conditions de déductibilité des garanties dans la constitution des provisions crédits.

Une concentration dans les limites réglementaires

La Banque respecte la limite de concentration des risques prévue par la réglementation, à savoir 25% des fonds propres.

Compte tenu du niveau des fonds propres de la Banque, le risque net sur un groupe d'affaires ne peut dépasser 17,5 MUSD et le cumul des encours sur les grands risques 568 MUSD soit 8 fois le niveau des fonds propres de la Banque.

Sur le plan sectoriel, le portefeuille de la Banque reste stable. Il est réparti principalement sur les secteurs clés de l'économie que sont l'industrie minière (13%), les activités de service (13%) et la grande distribution (12%).





CHAPITRE 4

LE RAPPORT FINANCIER

- 36 Introduction par Joël Kabuya, Directeur Finances et Contrôle
- 39 La gestion prudentielle de la banque et l'adéquation de ses fonds propres
- 59 Le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers annuels
- 62 Le bilan et les comptes de pertes et profits
- 67 L'affectation du résultat du bilan

Introduction

par Joël Kabuya, Directeur Finances et Contrôle

LA BCDC A CONFIRMÉ SA SOLIDITÉ AINSI QUE SA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE RÉSILIENTE EN AFFICHANT LA MEILLEURE RENTABILITÉ DU SECTEUR AVEC UN RÉSULTAT AVANT IMPÔT DE L'ÉQUIVALENT DE USD 21,104 MILLIONS ET LE 2^e MEILLEUR COEFFICIENT D'EXPLOITATION DU SECTEUR (62 %) POUR L'EXERCICE 2019.

Cette performance s'appuie sur un Produit Net Bancaire (PNB) comptable qui s'élève à CDF 157 715 millions, essentiellement tiré par le volume important des commissions sur les opérations de change ainsi que par la croissance de la marge d'intérêts (+22%) en dépit des effets négatifs de la politique monétaire sur le coût de refinancement avec la croissance des dépôts de la clientèle.

En plus de l'effet sur le composant – PNB, le résultat de la banque a également été influencé positivement par la maîtrise des charges opérationnelles qui sont restées stables par rapport à l'exercice 2018.

La banque présente un bilan en croissance de 42% (hors effet de change) par rapport à 2018 avec un ratio de solvabilité globale de 12,2% (vs norme 10%) et des

fonds propres de base pour l'équivalent de USD 68,49 millions (CDF 114,58 milliards) au 31 décembre 2019, largement supérieurs à la norme de capital minimum exigé fixée à USD 30 millions.

Cette tendance est essentiellement expliquée par la hausse des dépôts de la clientèle de 47%, passant de USD 670,4 millions (CDF 1 096,5 milliards) à USD 982,6 millions (CDF 1 643,9 milliards) ainsi que par la hausse des capitaux permanents de la banque pour USD 9,4 millions. Ces ressources ont été principalement employées, d'une part, sur les concours à l'économie avec un portefeuille de crédits

PRODUIT NET BANCAIRE
COMPTABLE

157 715
millions CDF

FONDS PROPRES
DE BASE

68,49 millions USD

Norme de capital minimum
exigé = 30 millions USD

DÉPÔTS DE
LA CLIENTÈLE

982,6 millions USD

↗ 47%



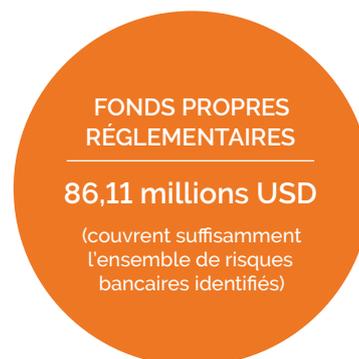
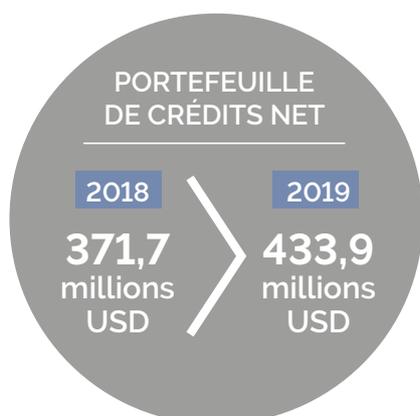
« La BCDC a confirmé sa solidité en affichant la meilleure rentabilité du secteur pour l'exercice 2019. »

à décaissement (net) qui est passé d'USD 371,7 millions à USD 433,9 millions; et, d'autre part, sur les avoirs et placements de trésorerie auprès des correspondants qui progressent de 69% passant d'USD 425 millions à USD 719,9 millions notamment pour tenir compte du niveau d'exigence en réserve obligatoire consécutif à la hausse des dépôts de la clientèle.

Les fonds propres réglementaires s'élevant à USD 86,11 millions couvrent suffisamment l'ensemble de risques bancaires identifiés dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres au sens des normes de Bâle.

La publication des comptes selon la norme IFRS favorise une information fiable, sincère et lisible

Fort de sa culture de fiabilité et de sincérité de l'information financière, la BCDC présente et publie ses états financiers consolidés en normes IAS/IFRS depuis 6 ans. Ces états financiers consolidés suivent le principe de la réalité économique.



Les principaux retraitements réalisés concernent l'évaluation des immobilisations (normes IAS 16 et IAS 38), l'évaluation et la classification des instruments financiers (normes IAS 32 et IAS 39), l'estimation des avantages au personnel (IAS 19), les provisions et passifs éventuels (norme IAS 37), l'impôt sur le résultat (norme IAS 12). Ces différents retraitements permettent de présenter une situation financière qui fait prévaloir la réalité économique à la substance juridique.

Au cours de l'année 2019, la BCDC a confirmé son leadership et sa position de précurseur dans le domaine à travers la mise en place de la norme IFRS 16 relative au traitement des contrats de location en remplacement de la norme IAS 11.

À cet effet, l'équipe de la direction Finance & Contrôle de la banque a été accompagnée par le cabinet Finance & Décision Consulting (France/Maroc) pour l'étude d'impacts lors de la transition et la présentation des comptes consolidés IFRS de 2019 sous ladite norme.

La BCDC serait la première banque congolaise à produire l'information financière sous la norme IFRS 16 dès l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Avec l'assistance du consultant, la banque a défini des critères d'éligibilité des contrats (durée et valeur),

le taux d'actualisation à appliquer (taux d'intérêts implicite du contrat ou taux d'emprunt marginal) ainsi que les modalités de transition (rétrospection cumulée).

La banque a retenu les options suivantes pour les comptes préparés au 31 décembre 2019 :

- ▶ l'exclusion des contrats dont la durée est inférieure à 12 mois;
- ▶ l'exclusion de tous les contrats de location d'une valeur inférieure à USD 5 000;

- ▶ l'actualisation des futurs loyers moyennant le Taux Moyen d'Emprunt (TME) de 3,47% correspond à la moyenne des 3 dernières années du financement sur le marché interbancaire.

La banque a acquis et paramétré un outil de retraitement automatisé (Amelkis Lease) qui permet de stocker tous les contrats de location, de les gérer et de tirer des rapports en calculant et analysant tous les retraitements de crédit-bail et de location simple suivant la norme IFRS 16.

Joël Kabuya,
Directeur Finances & Contrôle

Un cercle vertueux qui permet à la BCDC de continuer sa croissance et de respecter l'ensemble des ratios de bonne gestion

L'année 2019 aura été de bonne facture dans la performance en dépit de l'incertitude politique et de ses retombées sur le niveau d'activités. Cette performance a été portée par la croissance de la marge d'intérêts relative à la croissance du portefeuille de crédits et des placements ainsi que la maîtrise des coûts d'exploitation. La croissance des commissions sur change a également contribué à cette performance.

Les indicateurs de bonne gestion – notamment les ratios de liquidité, de solvabilité et de rentabilité ainsi que le coefficient d'exploitation de la banque – sont restés au-dessus des seuils réglementaires et internes. La nécessité d'accroissement du niveau des fonds propres avec l'élargissement de la notion des risques bancaires pondérés aux risques opérationnels et de marché et l'introduction des coussins des fonds propres a bien été couverte par le niveau des fonds propres prudentiels de la banque.

La gestion prudentielle de la banque

et l'adéquation de ses fonds propres

LA GESTION PRUDENTIELLE NE CONCERNE QUE LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS BCDC. CETTE SECTION PRÉSENTE LES RISQUES FINANCIERS AUXQUELS LA BCDC FAIT FACE ET LE DISPOSITIF DE GESTION ACTIF-PASSIF ET PRUDENTIEL MIS EN PLACE POUR LES SUIVRE ET LES MINIMISER.

La BCDC est soumise à la supervision des autorités de tutelle et à des exigences réglementaires telles que prescrites dans l'instruction n°14 en sa modification 7 entrée en vigueur le 8 février 2019, relative aux normes prudentielles de gestion et dans l'instruction n°21 relative à la gouvernance des risques.

Dans un contexte de globalisation, la banque a adopté une démarche de gestion des risques qui tient compte des standards et outils internationaux pour un meilleur suivi de ses risques et pour plus de transparence et de comparabilité de ses informations prudentielles. Cette démarche permet également d'anticiper les évolutions de la réglementation nationale ou la convergence vers les standards régionaux ou internationaux à l'instar des Accords de Bâle III.

Gouvernance des risques au sein de la banque

Le cadre de gouvernance des risques mis en place au sein de la banque reprend les principales parties prenantes ci-dessous :

✓ Le Conseil d'administration (assisté du Comité d'Audit et Risques) qui, chaque année, établit et surveille la propension au risque, y compris la stratégie en matière de risques. Il prend également en charge le développement d'une culture du risque responsable et cohérente sur la base d'une pleine compréhension des risques auxquels la banque est confrontée et de la façon de les gérer, en tenant compte de la propension au risque.

✓ Une approche intégrée, centrée sur le Comité de direction, qui lie appétence au risque, stratégie et fixation des objectifs de performance.

✓ Des comités de gestion des risques par domaine d'activité mandatés par le Comité de direction. Il s'agit notamment du Comité crédits, Comité créances, Comité de gestion actif-passif, Comité de gestion des risques opérationnels, Comité de sécurité, etc.

✓ Les personnes en charge du business et conscientes des risques, qui constituent la première ligne de défense d'une saine gestion des risques du groupe.

✓ Une fonction risque unique et indépendante, qui inclut le Contrôle permanent et le Risk Management, assumée par la Direction des Risques. La fonction risque constitue la seconde ligne de défense de la banque.

Le Comité de gestion actif-passif (ALCO) est composé des responsables de la Direction financière, de la Direction de Risques, de la Direction commerciale, de l'Audit interne et de la Trésorerie.

Ce comité a pour vocation principale de piloter la liquidité et la solvabilité de la banque sur la base d'une analyse des ressources disponibles et des emplois, d'optimiser la structure du bilan de la banque en vue d'en améliorer la rentabilité et de suivre les autres risques financiers de la banque.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à leurs échéances (des flux sortants de trésorerie ou des besoins en collatéral) à des conditions acceptables ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché.

Le risque de liquidité et de refinancement au sein de la BCDC est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par le Comité de direction de la banque. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité de la banque est appréciée aussi bien à partir des ratios prudentiels de la Banque Centrale du Congo que des normes internes, inspirées des standards internationaux.

Les objectifs de la politique de liquidité consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de la banque, à faire en sorte qu'elle soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à satisfaire les normes imposées par la Banque Centrale et à faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

La gestion des liquidités elle-même est organisée au sein du Comité de gestion actif-passif, qui assure la gestion globale des liquidités. La Trésorerie (Salle des marchés) constitue la première ligne de défense et assure la collecte et l'emploi à court terme de fonds conformément aux directives du Comité.

La gestion de la liquidité au sein de la banque prévoit un dispositif de surveillance de son exposition au risque de liquidité et de refinancement pour l'ensemble de devises sur une base :

- ▶ **journalière** : les questions de liquidité sont examinées lors des réunions de trésorerie auxquelles assistent notamment les responsables des lignes commerciales, la Trésorerie, le responsable de la Direction Finances & contrôle, le Responsable de la Direction Risques, le responsable de la Direction Opérations, un représentant des Caisses et la Direction générale ;
- ▶ **hebdomadaire** : la fonction ALM (Direction Finances & contrôle) analyse l'évolution du ratio de liquidité à la fin de chaque semaine et prépare des simulations sur son comportement sur base des informations connues ;
- ▶ **mensuelle** : le Comité de gestion actif-passif examine la liquidité à court terme (à 30 jours) de manière à définir la marge disponible de réemploi (crédits et/ou placements).

Ce dispositif repose sur l'évaluation du risque sur la base de tests de sensibilité, qui mesurent la manière dont

les positions de liquidités et la marge brute de réemploi de la banque réagissent dans des scénarios extrêmes. Ces scénarios sont basés sur des hypothèses de sorties de liquidités et de perte des dépôts de la clientèle (comportement du client, utilisations de lignes de crédit engagées, etc.).

La position de liquidités doit suffire à couvrir au moins 100% des ressources exigibles à très court terme. Cet horizon correspondant à la période nécessaire au rétablissement de la confiance du marché à la suite d'un événement impliquant spécifiquement la banque ou touchant les marchés en général.

Les positions et/ou impasses de liquidités à une date donnée sont déterminées par comparaison des maturités des postes de bilan (actif et passif) définies sur la base de l'échéancement desdits postes du bilan. L'échéancement se définit comme de l'écoulement prévisionnel desdits instruments tenant compte du caractère contractuel ou non ainsi que de leur comportement historique. En effet, l'écoulement prévisionnel des encours contractuel ou non est tributaire des caractéristiques contractuelles ou des conventions d'écoulement retenues sur la base de l'historique ou comportement récent de l'instrument.

La situation est appréciée aussi bien à partir des ratios prudentiels de la BCC que des normes internes inspirées des standards internationaux.

L'objectif global du dispositif de gestion de la liquidité est de garder la banque suffisamment liquide en situation de tensions aiguës sans recourir à des actions

visant à accroître les liquidités, qui sont coûteuses (ex.: refinancement sur la marché monétaire ou interbancaire).

Au 31 décembre 2019, la banque affiche un ratio de liquidité à 30 jours de plus de 100% conformément à l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo (modification 7).

RATIO DE LIQUIDITÉ

	31/12/2019			31/12/2018		
	CDF	ME	Globale	CDF	ME	Globale
Avoirs						
Caisse	32 265 785	124 479 617	156 745 402	31 231 829	70 354 860	101 586 689
BCC disponible à 95%	136 480 672	36 655 247	173 135 919	107 444 605	0	107 444 605
Comptes nostri disponibles auprès des correspondants	884 664	473 784 682	474 669 347	443 692	189 027 914	189 471 606
Prêts et comptes à terme aux correspondants 1 mois max.	0	86 993 228	86 993 228	0	224 589 339	224 589 339
➔ Sous-total	169 631 122	721 912 774	891 543 896	139 120 126	483 972 113	623 092 239
Engagements						
Découvert auprès de la BCC/Correspondant	0	1 132 652	1 132 652	0	242 611	242 611
Dépôts à vue de la BCC en nos livres	258 002	24 982 774	25 240 776	305 008	18 234 211	18 539 220
Emprunts à terme à 1 mois maximum	10 000 000		10 000 000			
➔ Sous-total	10 258 002	26 115 426	36 373 428	305 008	18 476 822	18 781 830
I. Position prêteuse (Avoirs - Engagements)	159 373 120	661 007 481	820 380 600	138 815 118	465 495 291	604 310 409
II. Prêts à la clientèle fraction à échoir dans 1 mois	5 445 384	22 766 084	28 211 468	7 222 731	18 618 047	25 840 778
Bons du trésor ou assimilés	2 520 000		2 520 000			
Produits à recevoir dans le mois prochain	3 306 765	6 019 762	9 326 527	2 997 637	4 202 953	7 200 590
Solde prêteur des comptes de recouvrement ayant un mois à courir	0	233 306	233 306	59 886	0	59 886
Excédent des accords de financement reçus sur les accords de financement donnés à des établissements de crédit	0	0	0	0	24 534 230	24 534 230
➔ Total numérateur	170 645 269	690 026 632	860 671 901	149 095 372	512 850 521	661 945 893
Dépôts à terme ayant au maximum 1 mois à courir	24 000	19 636 161	19 660 161	0	20 842 389	20 842 389
Dépôts à vue (25% CDF/60% ME)	40 403 538	555 254 630	595 658 168	27 934 291	389 534 950	417 469 241
Livrets d'épargne à 30%	684 152	25 441 907	26 126 059	498 410	24 538 775	25 037 186
Charges à payer le mois prochain	548 386	860 287	1 408 673	449 262	872 159	1 321 421
Solde emprunteur des comptes de recouvrement ayant un mois à courir	24 551	0	24 551	0	19 063	19 063
Primes de remboursement des emprunts obligataires dans un délai d'un mois	0	0	0	0	0	0
➔ Total dénominateur	41 684 627	601 192 985	642 877 612	28 881 963	435 807 336	464 689 300
➔ Ratio	409%	115%	134%	516%	118%	142%

Gestion du risque de crédit

L'activité de crédit est une des activités principales de la BCDC et l'actif crédit est aussi le plus productif.

Au 31 décembre 2019, l'encours net des crédits à décaissement représente 35% du total de bilan. Si l'activité crédit contribue significativement au produit net bancaire et au résultat, elle est aussi l'activité qui présente le plus haut profil de risque. Une mauvaise gestion du risque peut augmenter sensiblement la vulnérabilité de la Banque et générer des pertes importantes au risque de mettre même en péril son existence.

C'est avec le double objectif de gérer et d'encadrer le risque crédit que la Banque met en place une politique crédit. Celle-ci répond à la fois à l'exigence de l'autorité de contrôle, la Banque Centrale du Congo (BCC) et au souci de mettre entre les mains de tout collaborateur de la BCDC un outil de référence couvrant la problématique du risque crédit.

La politique crédit de la Banque Commerciale Du Congo (BCDC) s'inscrit dans et est conforme aux dispositions légales et réglementaires régissant l'activité crédit en République Démocratique du Congo. Elle prolonge les dispositions des instructions de la Banque Centrale du Congo en la matière et intègre les dispositions internes particulières de la Banque arrêtées par son conseil d'administration.

La politique crédit devra faire l'objet d'une mise à jour régulière en fonction de l'évolution du cadre réglementaire et des normes internes en matière de gestion du risque crédit.

La politique crédit s'articule sur :

- ▶ les grands principes de gestion en matière de risque crédit;
 - ▶ une organisation claire de la fonction crédit consacrée par son indépendance;
 - ▶ une délégation des pouvoirs;
 - ▶ une application des dispositions des instructions de la Banque Centrale du Congo;
 - ▶ un dispositif encadrant l'activité crédit.
- Le processus crédit repose sur les grandes étapes suivantes :
- ▶ l'instruction par la fonction commerciale;
 - ▶ l'analyse par la fonction crédit;
 - ▶ la décision par l'instance habilitée;
 - ▶ le suivi et les mesures correctives éventuelles par les fonctions commerciales et crédit;
 - ▶ la récupération ou recouvrement par la fonction crédit de la direction juridique.

La fonction de crédit est unique dans toute la Banque. Cette unicité assure à la Banque l'homogénéité indispen-

sable dans l'exercice de son activité crédit et dans la gestion de ses risques crédits.

- ▶ Il n'existe qu'une seule politique crédit dans toute la Banque.
- ▶ Les critères de gestion et le processus sont dans toute la Banque.
- ▶ Les dotations / reprises de provisions sont décidées par le comité de direction sur recommandation de la direction crédit.

La direction de crédit est organisée autour de trois départements :

- ▶ **Département Analyse** : chargé de l'analyse contradictoire des dossiers crédits instruits par la ligne commerciale. Il vérifie le caractère acceptable du crédit en regard des politiques définies par la Banque, juge du caractère adapté ou non de la proposition et de la capacité de remboursement effective. Il évalue le niveau risque/ sûreté/ rentabilité de l'opération pour toute demande d'octroi, renouvellement, prorogation ou modification. Il rend un avis objectif et motivé. Le département analyse étend son champ d'action aux analyses spécifiques telles que les analyses produits, sectorielles, géographiques qui enrichissent la compréhension du risque.
- ▶ **Département Reporting et surveillance crédit (RSC)** : en charge de la surveillance des engagements et de l'évolution de la qualité du portefeuille crédits de la Banque. Il permet une gestion anticipative des

Trois départements encadrent la direction de crédit : le département Analyse, le département Reporting et surveillance crédit et le département Intensive Care.

risques résultant d'une dégradation de certains crédits. Le département RSC dispose à cet effet d'outils de suivis objectifs et statiques (clignotants) permettant de détecter les créances irrégulières. Au regard de critères prédéfinis, il propose des mesures de sauvegarde et la constitution de provisions conformément à la réglementation en vigueur.

Il surveille le niveau de concentration des risques au regard des limites prudentielles fixées tant en ce qui concerne les risques de contreparties, sectoriels, géographique, etc., que les limites fixées sur la nature des crédits court, moyen et long terme ou décaissement et signatures ou encore sûretés réelles et notoriété.

- ▶ **Département Intensive Care (IC) :** chargé du suivi et du recouvrement à l'amiable des créances non performantes ou des clients en souffrance. Il joue un rôle essentiel dans le suivi des dossiers difficiles. Il bénéficie d'une autonomie de gestion dans l'accompagnement des clients en difficulté. Il prépare les dossiers

pour le comité créance pour lequel il formule des recommandations en matière de remboursement, constitution de provisions et de mesures préventives et défensives pour protéger les intérêts de la Banque.

Dispositif d'encadrement de l'activité crédit

Le crédit est au cœur de l'activité bancaire. En raison de son importance et des risques qu'elle génère, l'activité crédit de la banque est encadrée par un dispositif articulé autour du dispositif suivant :

- ▶ le respect des règles prudentielles conformément aux dispositions de l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo sur la division des risques et les dispositions de l'instruction 16 sur la classification des crédits ;
- ▶ la notation des contreparties visant à une sélection et un suivi rigoureux des risques ;
- ▶ la diversification du portefeuille crédits à même d'atténuer le risque de concentration ;

- ▶ la revue des engagements ;
- ▶ les matières normales, réservées et interdites ;
- ▶ les orientations de l'ALM.

Règles prudentielles

Les risques liés à l'activité crédit sont encadrés par un ensemble de règles prudentielles appelées normes, destinées à en atténuer l'impact.

La banque doit veiller en permanence au respect de ces normes ou ratios : de solvabilité, de liquidités, de division des risques, de levier financier, etc.

Ces normes doivent toujours être respectées quelle que soit la nature de la demande ou des dispositions prises par la Banque.

Norme de division des risques

L'instruction 14 modification 7 de la Banque Centrale du Congo fixe les normes prudentielles de gestion et astreint la Banque à respecter en permanence pour un même bénéficiaire ou un groupe de bénéficiaire :

- ▶ un risque net maximum limité à 25% des fonds propres réglementaires (FPR) ;
- ▶ un rapport de 800% entre le montant total des grands risques et le montant des fonds propres réglementaire, soit un montant cumulé de MUS\$ 689. Par grands risques, on entend les bénéficiaires dont le montant total des engagements dépasse pour chacun 10%.

Cas des personnes apparentées : conformément à l'article 6 de l'instruction 16 de la BCC, il s'agit des actionnaires, administrateurs et dirigeants, des personnes morales contrôlées directement ou indirectement par l'établissement. L'octroi de crédits aux personnes apparentées obéit aux mêmes exigences et procédures appliquées que pour les autres clients. La Banque s'assure que son exposition totale sur les personnes apparentées ne dépasse pas 20% de ses fonds propres réglementaires. En fin 2019, l'encours des personnes apparentées s'élève à 11% de FRP.

Crédit à décaissement et engagements donnés en faveur de la clientèle au 31/12/2019	USD
Fonds propres réglementaires	86 110 135
Seuil des grands risques (10% FPP)	8 611 013
Engagements nets maximum sur un même débiteur (25% FPP)	21 527 534
Engagements nets maximum ensemble des grands risques FPP x 8	688 881 078

Notation des contreparties

La BCDC pratique un système de notation interne sur la totalité du portefeuille. La note ou le rating reflète le risque de défaut de la contrepartie sans tenir compte des sûretés éventuelles.

L'article 17 de l'instruction n°22 de la BCC précise que les établissements assujettis doivent attribuer leurs contreparties pour évaluation du risque de crédits, une référence à une échelle de notation.

L'article 43 du projet de réforme de la même instruction précise que : « l'établissement assujetti doit mettre en place un système de notation interne de ses contreparties selon une approche basée sur les risques recourant à un ensemble de critères d'analyse pertinents pour l'évaluation du risque crédit ».

La politique de notation de la BCDC fixe le cadre permettant de mesurer, hiérarchiser et suivre l'évolution des risques de crédit. Elle définit les principes et la méthodologie visant à quantifier et qualifier les risques encourus du risque crédit.

La politique de notation se base sur la note de contrepartie ou rating qui reflète le risque de défaut de la contrepartie indépendamment des sûretés.

Pour les entreprises, les critères de notation interne de la Banque reflètent les risques suivants :

- ▶ **risque de métier (business)** : environnement politique, économique et social de la région où le métier est exercé, le secteur d'activité et le positionnement commercial de la contrepartie.
- ▶ **évaluation du management** : expérience du management dans le domaine d'activité, stabilité, qualité, transparence de l'information financière.
- ▶ **risque financier** : capacité de remboursement et sources de financement.

Concernant les particuliers agents d'entreprises, la notation est fondée sur la notation de l'employeur mais aussi sur le patrimoine financier connu du client ainsi que sur l'historique de fonctionnement du compte (incident de paiement).

Échelons de notation

Les échelons de notation de la BCDC sont en cohérence avec la méthode de classification des créances de la Banque Centrale du Congo telle que définie à l'instruction 16. La notation des crédits sains résulte de l'appréciation du risque de défaut sur les métiers propres de la contrepartie (note intrinsèque) et l'éventuel support de la maison mère (cas des filiales des grandes multinationales).

Classification créances instr. n°16	Échelon de notation client	Appréciation du risque
Saine	10	Risque très faible
	9	Risque faible
	8	Risque acceptable
	7	Risque moyen
À surveiller	6	Préoccupant
	5	Très préoccupant
Pré-douteux	4	Pré-douteux
Douteux	3	Douteux
Compromis	2	Recouvrement amiable
	1	Recouvrement judiciaire

Classification des créances

Conformément aux dispositions de l'instruction n°16 de la Banque Centrale du Congo, les créances sont réparties en deux principales composantes à savoir :

- ▶ **les créances saines** qui sont celles dont le règlement s'effectue normalement à l'échéance et qui sont détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, ne présente pas de motif d'inquiétude.
- ▶ **les créances en souffrance** qui sont celles dont le recouvrement ne s'effectue pas conformément aux dispositions contractuelles ou qui sont détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer l'intégrité de leurs engagements actuels ou futurs soulève des motifs d'inquiétude.

Les créances en souffrance se répartissent en deux composantes :

- ▶ les créances à surveiller;
- ▶ les créances non performantes subdivisées en trois sous-catégories :
 - créances pré-douteuses (défaut entre 90 et 180 jours);
 - créances douteuses (défaut entre 181 et 360 jours);

- créances compromises (défaut perdurant plus de 360 jours).

Le classement des créances dans les catégories appropriées s'effectue indépendamment des garanties dont elles sont couvertes. Le classement d'une créance dans les catégories compromises entraîne le transfert, dans cette catégorie, de la totalité des créances détenues sur la contrepartie concernée et les personnes qui lui sont liées.

Les échelons de notation de la BCDC sont en cohérence avec la méthode de classification des créances de la BCC.

Le classement des créances dans les catégories appropriées s'effectue indépendamment des garanties dont elles sont couvertes.

Provisionnement des créances

La constitution des provisions relatives aux créances s'effectue suivant le taux de provisionnement indiqué dans l'instruction 16 de la BCC et résumé comme suit :

Créances	Proportion de provision
Saine	1%
À surveiller	3%
Pré-douteux	20%
Douteux	50%
Compromis	100%

Le calcul des provisions s'effectue sur la base du total des encours de chaque catégorie de créances, déduction faite des garanties éligibles.

L'instruction n°16 de la Banque Centrale du Congo détaille la liste des garanties éligibles au calcul des provisions ainsi que les différents critères de déductibilité.

Les provisions constituées relatives aux créances rééchelonnées ou restructurées ne peuvent être reprises que lorsque ces créances sont reclassées dans la catégorie des créances saines conformément aux exigences liées à la période d'abandon.

Reportings internes

A. LA WATCHLIST

La Watchlist est un reporting élaboré sur la balance âgée des crédits et présenté mensuellement en comité crédits. Elle permet, sur base d'un choix de critères sélectifs et pertinents (clignotants), d'identifier les dossiers susceptibles d'évoluer d'un risque dégradé (à surveiller, voire pré-douteux) et de mener à temps les actions nécessaires de manière à circonscrire voire réduire le risque.

Le comité crédit décide, le cas échéant, une dégradation de la classe de risque, voire un provisionnement partiel ou total conformément aux dispositions de l'instruction 16 voire à un pourcentage plus élevé si le comité le juge nécessaire en fonction de sa connaissance du dossier.

Les dossiers déclassés dans la catégorie des créances non performantes feront partie du reporting des créances non performantes.

La Watchlist, est un reporting interne élaboré sur la balance âgée des crédits.

B. REPORTING DES CRÉANCES NON PERFORMANTES

Les dossiers déclassés en créances non performantes et ceux en gestion Intensive Care sont repris dans le reporting des créances non performantes.

Ils font l'objet d'une revue trimestrielle par le comité créances qui décide des actions à entreprendre, de l'ajustement du niveau des provisions, de l'évolution du dossier et, le cas échéant, de son transfert en recouvrement dans le cas de l'ouverture d'une procédure judiciaire en recouvrement.

C. LE COMITÉ D'AUDIT ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité d'audit et le conseil d'administration disposent d'un reporting global sur la qualité du portefeuille crédits.

Ce reporting global compare, d'un exercice à l'autre, l'évolution du portefeuille et des principaux critères :

- ▶ total des engagements;
- ▶ sûretés réelles et autres;
- ▶ répartition sectorielle;
- ▶ classe de risques (normes BCC);
- ▶ top 10 et tous les dossiers dont l'encours est supérieur à 10% des fonds propres réglementaires;

Le Comité d'audit et le conseil d'administration disposent d'un reporting global sur la qualité du portefeuille crédits.

- ▶ niveau des provisions (total et par classe de risque) et adéquation de la couverture par rapport à la qualité du risque;
- ▶ crédits aux apparentés;
- ▶ rating.
- ▶ la déclaration des informations relatives à la clientèle : comprennent les données signalétiques des clients, tous les types de crédits consentis, les sûretés réelles et personnelles garantissant les crédits consentis, les informations sur les habitudes de remboursement des crédits;

Le Comité d'audit et le conseil d'administration donnent les orientations nécessaires s'il y a lieu et les mesures qui devront faire l'objet d'un suivi ad hoc.

Reportings externes (Banque Centrale du Congo)

Les reportings externes sont destinés à la Banque Centrale du Congo et doivent lui être transmis dans le respect des normes et délais précisés dans ses instructions.

Au nombre de ces reportings, on peut citer :

- ▶ l'analyse des concours à l'économie : déclare à la BCC l'ensemble des crédits accordés à la clientèle ventilés par secteur d'activité et par terme;
- ▶ la revue des engagements : déclaration mensuelle de la situation du portefeuille crédit dans la banque faite à partir de la balance âgée des crédits sur laquelle des retraitements sont effectués de manière à classer chaque créance dans la catégorie appropriée en conformité avec les normes de classification des créances contenues dans l'instruction n°16;
- ▶ concours en faveur des sociétés apparentées : déclaration des crédits aux apparentés dont le total ne peut excéder 20% des FPR;
- ▶ suivi des grands risques : conformément à l'instruction n°14 modification 7, les banques sont tenues de respecter un rapport maximum de 800% entre le montant total des grands risques et le montant des FPR.

Le risque de crédit se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier (d'une créance, le cas échéant) dû à un défaut de paiement ou à un défaut d'exécution de la part d'une partie contractante (risque de contrepartie) résultant de son insolvabilité, de son incapacité ou de sa mauvaise volonté à payer ou à exécuter et aussi de mesures des autorités politiques ou monétaires ou d'événements survenus dans le pays (risque-pays). L'évaluation de la probabilité de défaut et du recouvrement attendu en cas de défaut est l'élément central de la mesure du risque de crédit.

Le risque de contrepartie demeure la principale manifestation du risque de crédit auquel est exposée la BCDC. La gouvernance du risque de contrepartie au sein de la BCDC est portée par les deux comités ci-dessous :

- ▶ **Comité de crédit** : composé des responsables des directions Crédit, Commerciales (Corporate et Retail), Risques et présidé par un membre de la Direction générale.
- ▶ **Comité de créances** : composé des responsables des directions Crédit, Commerciales (Corporate et Retail), Finances & contrôle, Juridique et présidé par le Directeur général.

Le risque de contrepartie est géré au niveau des transactions et au niveau du portefeuille.

La gestion au niveau des transactions est matérialisée par l'organisation de la gouvernance ainsi que par

Le portefeuille de crédits fait l'objet d'une revue mensuelle, afin de vérifier la conformité à la politique de classification et de provisionnement ainsi que le respect des limites de concentration de risques.

les processus et les outils pertinents utilisés pour identifier et quantifier les risques (grâce à un modèle de scoring préalablement défini) au moment de l'acceptation de la contrepartie et la mise en place des crédits.

La « Politique crédit » de la banque a fixé des limites et délégations afin de déterminer les risques de crédit maximum permis et le niveau auquel des décisions d'acceptation doivent être prises.

Elle reprend également la procédure d'octroi et de gestion des crédits qui définit l'ensemble de mesures mises en place permettant de réduire son exposition au risque de crédit à travers les différentes étapes de la vie d'un crédit (demande de crédit, analyse de la demande, approbation du dossier, décaissement, surveillance et recouvrement) ainsi que les opérations administratives qui en résultent.

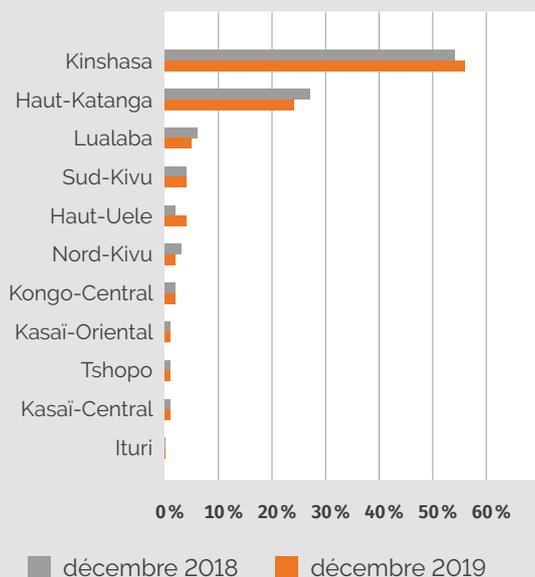
La gestion au niveau du portefeuille, quant à elle, suppose notamment de quantifier et analyser et/ou rap-

porter périodiquement le risque dans l'ensemble du portefeuille de crédits, surveiller la gestion des limites, piloter le stress testing dans différents scénarios et prendre des mesures d'atténuation du risque nécessaires. Le portefeuille de crédits fait l'objet d'une revue mensuelle, afin de vérifier la conformité à la politique de classification et de provisionnement ainsi que le respect des limites de concentration de risques notamment.

La banque a également mis en place des mesures de suivi de la concentration du risque au sein de son portefeuille selon les 3 axes suivants :

- ▶ la concentration géographique ;
- ▶ la concentration sectorielle ;
- ▶ la concentration par signature.

LA CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE

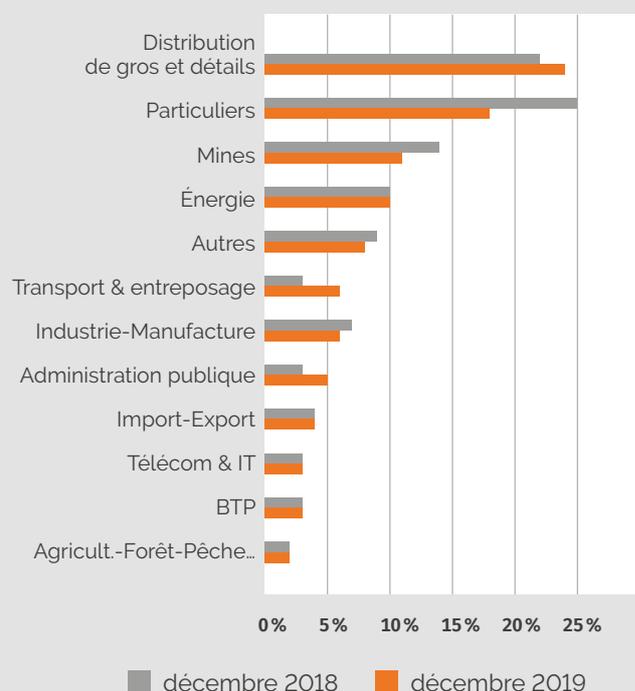


La concentration géographique du risque de crédit pour la banque se définit comme le risque que des débiteurs opérant dans une zone géographique ne soient plus en mesure de respecter leurs engagements.

Pour gérer ce risque, la banque suit l'encours débiteur par province. La banque ne dispose pas d'une limite de concentration dans une province donnée. Cependant, elle se réserve le droit, à travers le Comité de gestion actif-passif et/ou le Comité de crédit, de décider d'un plafonnement du portefeuille crédit dans une province en raison d'un développement défavorable des conditions économiques, politiques et sécuritaires.

Ci-contre, la répartition géographique du portefeuille crédit.

LA CONCENTRATION SECTORIELLE



La concentration sectorielle du risque de crédit pour la banque se définit comme le risque que des débiteurs opérant dans un même secteur économique ne soient plus en mesure de respecter leurs engagements. Pour gérer ce risque, la banque suit l'encours débiteur secteur par secteur. L'objectif de la banque est que le concours à aucun secteur ne soit supérieur à 25% de l'encours global crédit.

Le management de la banque se réserve le droit de revoir à la hausse ou à la baisse cette limitation en fonction des perspectives économique et politique du pays ou même de la stratégie et des objectifs de performance. Pour ce faire, la banque se base sur plusieurs indicateurs pour identifier le niveau de risque de différents secteurs économiques tels que la vulnérabilité, la vitesse de l'expansion rapide ou ceux qui sont sensibles aux variations des coûts des matières premières, etc. Il en est de même pour les secteurs économiques fortement liés. Les secteurs les plus sensibles feront donc l'objet d'un examen régulier par le Comité de gestion actif-passif et/ou le Comité de crédit.

Ci-contre la distribution du portefeuille de crédit par secteur d'activités.

LA CONCENTRATION PAR SIGNATURE

La banque suit attentivement toutes les expositions au moins égales à 10% des fonds propres ainsi que toutes celles qui font partie des 20 plus gros débiteurs (Top 20) avec pour objectif de les maintenir à moins de 50% du total portefeuille crédit net.

Le Comité de gestion actif-passif veille, conformément aux normes réglementaires, au respect de la limite de 25% des fonds propres réglementaires pour toutes les expositions (consolidées) d'une même signature. La notion de « même » signature renvoie à celle des parties liées au sens de la modification 6 de l'instruction 14 de la Banque Centrale du Congo.

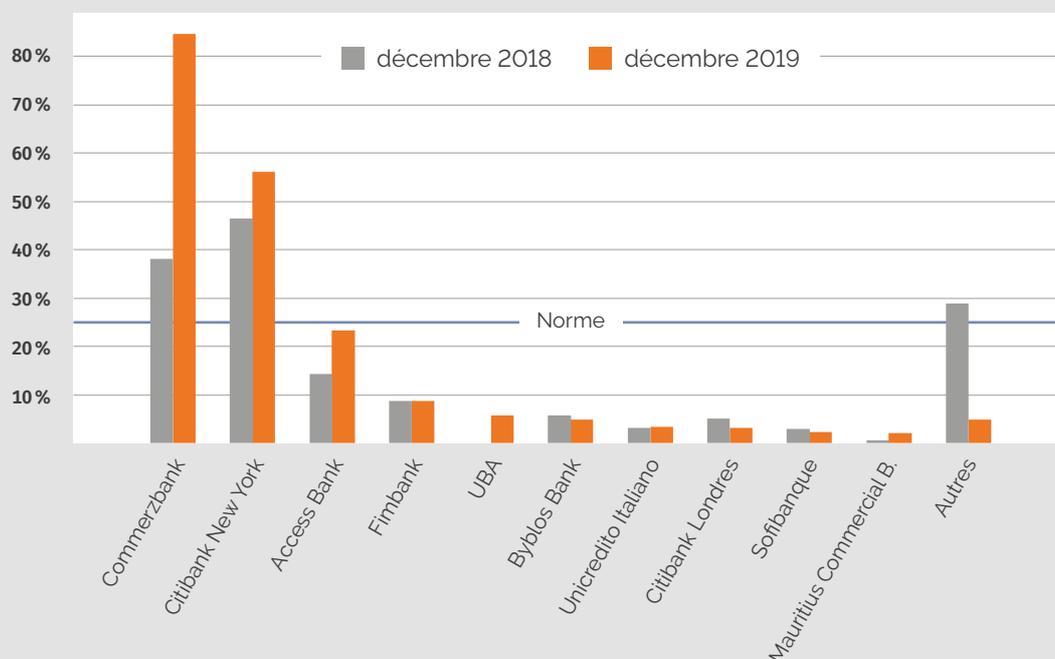
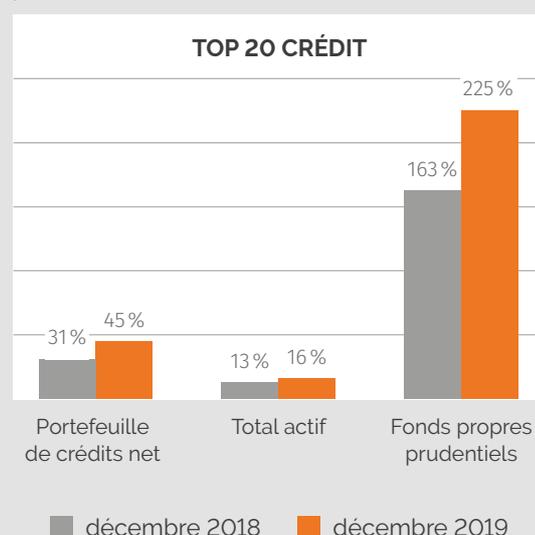
En outre, toute décision d'octroi ou de restructuration d'une exposition d'au moins USD 2 millions est soumise à l'entérinement préalable du Comité de direction de la banque.

La banque surveille également ses expositions sur chaque contrepartie individuelle et groupe de contrepartie (hors clientèle) considérées comme parties liées. Elle évalue mensuellement le niveau du risque pondéré net sur ces contreparties ou groupes de contreparties notamment et s'assure qu'il ne dépasse pas 25% de ses fonds propres réglementaires.

Au 31 décembre 2019, la BCDC ne respecte pas la division de risque chez les correspondants telle que stipulée par l'article 43 de l'instruction n°14. Cette situa-

tion qui touche la majeure partie des banques, est due à la stratégie de de-risking de la plupart des grands groupes bancaires qui, à partir de 2016, stoppaient leurs relations commerciales avec les banques africaines.

Il s'agit d'une situation bien connue par le superviseur qui a accordé un moratoire aux banques jusqu'en mai 2020 quant au respect de cette disposition réglementaire.



Gestion du risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoquée par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché.

Le risque de marché relatif aux activités de la BCDC comprend le risque de perte sur le taux d'intérêt en raison de l'évolution défavorable des taux sur l'ensemble des opérations du bilan et du hors-bilan ainsi que le risque de change provenant des activités d'intermédiation bancaire. Ce risque comprend également le risque de perte de valeur liée aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs.

L'exposition de la banque au risque de taux d'intérêt reste faible étant donné l'adossement de la rémunération des emplois à la nature

du coût supporté sur les ressources, d'une part et la quasi-exclusivité du taux fixe pour les opérations commerciales et de financières effectuées.

Par ailleurs, la banque procède à des tests de sensibilité de l'évolution du coût de refinancement et de la rémunération moyenne des ressources de la clientèle pour mesurer les écarts de sensibilité au taux d'intérêt du portefeuille de crédit en monnaie locale (CDF). La banque fait également, sur une base mensuelle, une analyse des revenus nets d'intérêts en mesurant l'impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêt sur la période, à bilan constant.

La surveillance du risque de taux au sein de la BCDC passe par l'analyse mensuelle de l'évolution des capitaux moyens (ressources et emplois) de la banque ainsi que des coûts des ressources et revenus

des emplois. Cette analyse permet de surveiller la tendance des corrélations entre le coût du « funding » et le rendement des emplois et de revoir ce dernier en cas d'impasses de taux.

Quant à l'exposition au risque de change, sa gestion se résume à la surveillance de la volatilité des cours de change et au maintien des positions nettes de change sur chaque devise et globalement dans les proportions et dans un sens (position longue ou position courte) permettant de minimiser les pertes de change en cas d'évolution défavorable des cours.

À la clôture de l'exercice, la banque affiche, pour chaque devise et pour l'ensemble des devises, des ratios de position de change en dessous des maximums réglementaires fixés par l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo.

POSITIONS NETTES DE CHANGE



Adéquation des fonds propres

La BCDC, en tant qu'établissement de crédit, est soumise au respect de la réglementation prudentielle de la Banque Centrale du Congo en matière de capital minimum et d'adéquation des fonds propres au regard des risques bancaires.

Les fonds propres calculés à des fins prudentielles sont déterminés conformément aux règles comptables GCEC en prenant en considération les filtres prudentiels et déductions imposés par le régulateur tels que décrits dans l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo telle que modifiée à ce jour.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels de la banque sont répartis en deux catégories (les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires) desquelles est réalisé un certain nombre de déductions :

- ▶ Les fonds propres de base (noyau dur) sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de base additionnels :

Les fonds propres complémentaires éligibles ne peuvent dépasser 2,5% des risques bancaires pondérés.

- Les fonds propres de catégorie 1 : constitués par les éléments des capitaux propres comptables tels que le capital social et la provision pour reconstitution du capital, les réserves et résultats reportés ainsi que le résultat de l'exercice. Ces éléments sont sujets à un certain nombre d'ajustements prudentiels qui consistent entre autres dans la déduction du montant des dividendes à distribuer, des écarts d'acquisition (goodwill) et des autres actifs incorporels, du montant des participations dans d'autres établissements de crédit et éventuellement des pertes latentes sur titres à revenus variables catégorisés en tant qu'actifs disponibles à la vente ;
 - Les fonds propres de base additionnels (autres éléments de T1) : constitués des instruments à durée indéterminée, de rang inférieur aux emprunts subordonnés et ne pouvant être remboursés avant 5 ans et qu'avec autorisation de la Banque Centrale ;
 - ▶ Les fonds propres complémentaires sont composés des dettes subordonnées et des écarts de réévaluation, la provision générale couvrant les pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche collective. Les fonds propres complémentaires éligibles ne peuvent dépasser 2,5% des risques bancaires pondérés.
- Sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et d'établissements financiers mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10% par le groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche fondée sur les notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur, ainsi que les pertes attendues sur les actions traitées en méthode de pondération simple.

La Banque Centrale du Congo exige des banques qu'elles maintiennent en permanence un niveau de capital minimum (fonds propres de base) de l'équivalent en francs congolais d'USD 30 millions.

Le tableau ci-dessous montre la composition des fonds propres prudentiels de la banque au 31 décembre 2019.

Les fonds propres de base de la banque, pour l'équivalent d'USD 68 millions, soit une hausse de 24% par rapport à 2018, sont largement supérieurs à la norme réglementaire d'USD 30 millions.

Fonds propres prudentiels en milliers CDF	2019	2018
FPB - Fonds propres de base (A)	114 585 148	89 234 078
Capital	4 982 000	4 982 000
Compte réserves et primes liées au capital	70 752 720	59 600 700
Report à nouveau créditeur	2 289 481	2 238 392
Résultat de l'exercice	23 266 232	9 573 191
Réserve sur vente immeubles	6 829 298	6 676 904
Provision pour reconstitution du capital	8 390 104	8 091 708
Écart d'acquisition (Goodwill) et autres actifs incorporels	-1 924 687	-1 928 818
FPC - Fonds propres complémentaires	39 785 008	38 415 328
Plus-value et provision réglementées	33 371 350	33 371 350
Provisions ou réserves pour pertes sur prêts	6 413 658	5 043 978
FPC - Fonds propres complémentaires Limite 2,5% RBP (B)	29 472 517	24 877 735
FPP - Fonds propres prudentiels (A+B)	144 057 666	114 111 813

Les fonds propres de base de la BCDC, pour l'équivalent d'USD 68 millions, sont largement supérieurs à la norme réglementaire d'USD 30 millions.

Risques bancaires pondérés (RBP)

La modification 6 de l'instruction 14 relative aux normes prudentielles de gestion a redéfini l'étendue des risques bancaires pondérés (RBP) dans le but de prendre en compte les autres risques, inhérents à l'activité bancaire, qui n'y étaient pas encore. Il s'agit notamment du risque de marché et du risque opérationnel (Accords de Bâle II).

La notion des risques bancaires pondérés renvoie dès lors à la somme du risque pondéré de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente l'exposition générée, d'une part par les emplois au bilan pondérés en tenant compte de la qualité de la contrepartie; et d'autre part, par les

engagements hors-bilan convertis en équivalent-crédit, au moyen des facteurs de conversion.

La qualité des contreparties correspond à son échelon de crédit, duquel dépend la pondération (%) du risque y relatif. Les échelons de crédit sont fonction des notations attribuées par les agences internationales de notation et sont résumés dans le tableau suivant :

Moody's	Fitch	Standard & Poor's	Risque sur le long terme	Échelon crédit
Aaa	AAA	AAA	Sécurité maximale	1
Aa1	AA+	AA+	Qualité haute ou bonne	2
Aa2	AA	AA		
Aa3	AA-	AA-		
A1	A+	A+	Qualité moyenne	3
A2	A	A		
A3	A-	A-		
Baa1	BBB+	BBB+	Qualité moyenne inférieure	4
Baa2	BBB+	BBB+		
Baa3	BBB-	BBB-		
Ba1	BB+	BB+	Spéculatif	4
Ba2	BB	BB		
Ba3	BB-	BB-		
B1	B+	B+	Hautement spéculatif	5
B2	B	B		
B3	B-	B-		
Caa1	CCC+	CCC	Mauvaise condition	5
Caa2	CCC			
Caa3	CCC-			
Ca	CC	C	Extrêmement spéculatif	6
C	C		Avis de mise en faillite	6
	D		DDD	En défaut
		DD		
		D		

Seules les contreparties souveraines et les expositions auprès des contreparties financières d'une maturité d'au plus 3 mois bénéficient d'une dérogation à la grille des échelons de crédit.

Au 31 décembre 2019, le risque de crédit de la BCDC se présente comme suit :



en milliers CDF	Risque pondéré net 2019	Risque pondéré net 2018
Trésorerie et interbancaire	210 772 561	109 070 767
Crédits à la clientèle	580 696 668	520 172 406
Autres actifs à risque	127 418 729	113 134 586
Opérations hors-bilan	50 223 817	60 080 895
Total risques bancaires	969 111 775	802 458 653

- 60% Crédits à la clientèle
- 22% Trésorerie et interbancaire
- 13% Autres actifs à risque
- 5% Opérations hors-bilan

2. RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats, de personnes et de systèmes, ou d'événements extérieurs.

Au 31 décembre 2019, l'exigence en fonds propres pour la couverture du risque opérationnel se présente comme suit :

La banque utilise la méthode de l'indicateur de base pour estimer le niveau de risque opérationnel encouru ainsi que celui des fonds propres requis pour sa couverture. Selon cette méthode, le risque opérationnel correspond à 15% de la moyenne des produits nets bancaires (PNB) réalisés sur les 3 derniers exercices.

En milliers de CDF	Produit net bancaire
2017	113 181 042
2018	139 073 440
2019	157 715 164
→ Moyenne (A)	136 656 549
Exigence en FP pour le risque opérationnel (B) = (A) x 15%	20 498 482
→ Risque opérationnel (C) = (B) x 10	204 984 823

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de variation de la valeur d'un actif sur le marché. Dans un contexte d'absence des dérivés et d'opérations complexes de marché, ce risque se résume au risque de taux d'intérêt et du risque de change.

À la BCDC, le risque de marché représente l'exposition d'un actif et/ou d'un passif aux variations défa-

vorables du cours de change. Cette exposition est évaluée en fonction de la nature (courte ou longue) et à l'importance des positions nettes dégagées sur chaque devise.

L'instruction 14 de la Banque Centrale du Congo exige des banques qu'elles détiennent en permanence des fonds propres suffisants en couverture de cette exposition. Cette couverture, dite

exigence en fonds propres au titre de risque de change, représente au moins 10 % de la position de change individuelle la plus importante, longue ou courte.

Au 31 décembre 2019, le risque de marché ainsi que l'exigence en fonds propres au titre dudit risque peuvent être calculés comme suit :

Avoirs	Devises			Total
	USD	EUR	Autres	
Compte de trésorerie et opérations interbancaires	978 863 166	32 906 144	457 138	1 012 226 448
Opérations avec la clientèle	657 509 497	11 800 922	1 009	669 311 427
Comptes des tiers et de régularisation	18 111 547	697 194	373	18 809 115
Hors bilan	-	-	0	0
➔ Total avoirs en ME (A)	1 654 484 210	45 404 260	458 520	1 700 346 990
Compte de trésorerie et opérations interbancaires	21 230 900	4 885 593	0	26 116 493
Opérations avec la clientèle	1 432 047 114	44 460 439	9 800	1 476 517 352
Comptes des tiers et de régularisation	82 059 043	779 764	9 934	82 848 742
Capitaux propres	122 645 725	82 564	0	122 728 288
Hors bilan	-	-	0	0
➔ Total engagements en ME (B)	1 657 982 782	50 208 360	19 734	1 708 210 877
Position nette de change	-3 498 572	-4 804 100	438 785	-7 863 887
Position la plus importante au titre de risque de marché (C)	-	-	-	4 804 100
Exigence en fonds propres pour le risque de marché	-	-	-	480 410 018
➔ Risque de marché	-	-	-	4 804 100 180

LES RISQUES BANCAIRES PONDÉRÉS

La somme des risques calculés pour le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché donne

les risques bancaires pondérés se présentant de la manière suivante fin 2019 :

En milliers CDF	Risque pondéré net 2019	Risque pondéré net 2018
Risque de crédit	969 111 775	802 458 653
Risque de marché	4 804 100	23 297 313
Risque opérationnel	204 984 824	169 353 439
Total risques bancaires	1 178 900 699	995 109 405



- 82 % Risque de crédit
- 17 % Risque opérationnel
- 0 % Risque de marché

Exigence en fonds propres et solvabilité

L'exigence en fonds propres représente le niveau de capital minimum requis au vu du profil de risque de la banque afin de satisfaire au critère de solvabilité globale (10%).

La banque veille à disposer, en permanence, d'un niveau de fonds propres suffisant au regard des risques bancaires pondérés permettant de respecter les seuils réglementaires requis par l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo, à savoir un minimum de 7,5% pour la solvabilité de base et de 10% pour la solvabilité globale.

La modification 6 de l'instruction n°14 a introduit l'obligation de constituer 3 coussins en fonds propres, en addition à l'exigence requise au titre de ratio de solvabilité de base. Il s'agit de :

- ▶ Coussin pro-cyclique ou de conservation des fonds propres : représente une marge des fonds propres destinée à couvrir les pertes en phase

de repli conjoncturel. Il représente 2,5% de l'exposition aux risques bancaires pondérés. Ce coussin a déjà été activé par la Banque Centrale du Congo pour être constitué sur 3 ans (2019-2021) à raison de 0,75%, 0,75% et 1%.

Au 31 décembre 2019, la banque dégage un disponible en fonds propres de base de 2,2% à affecter à la couverture de ce coussin.

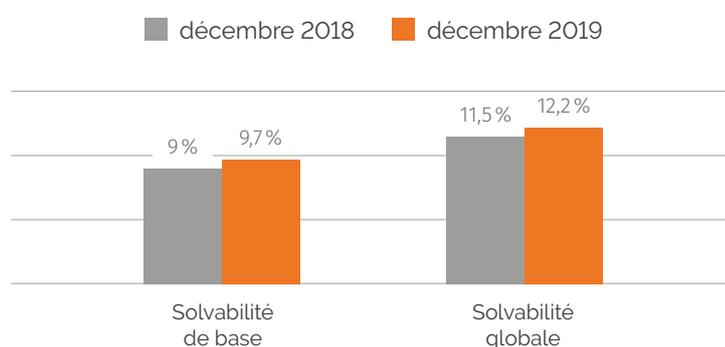
- ▶ Coussin contra-cyclique : une marge des fonds propres visant à limiter les effets de la conjoncture économique sur la résilience du système bancaire. Le niveau de ce coussin est situé dans une fourchette de 0-2,5% des risques bancaires pondérés.

- ▶ Coussin de sécurité pour les établissements d'importance systémique : représente une marge visant à réduire leur risque de faillite au regard de l'importance. Le niveau requis sera situé dans la fourchette de 1% à 2% des risques bancaires pondérés.

Par ailleurs, la BCDC a établi des objectifs internes de solvabilité à horizon fin de l'exercice 2021 à 15%. Ce niveau de solvabilité a été fixé en tenant compte d'une hypothèse d'activation des coussins pro-cyclique (ou de conservation) et contra-cyclique.

Par ailleurs, la BCDC a établi des objectifs internes de solvabilité à horizon fin de l'exercice 2021 à 15%.

Au 31 décembre 2019, la solvabilité globale de la banque s'établit à 12,2% contre 11,5% une année plus tôt. La solvabilité de base, quant à elle, passe à 9,7% contre 9,0% à fin 2018.



En milliers CDF

Types de risque	Risque bancaire	Exigence en FP cat. 1 6%	Exigence en FPB 7,5%	Exigence en FPC 2,5%	Exigence en FPP 10%
Opérations de trésorerie et interbancaire	210 772 561	12 646 354	15 807 942	5 269 314	21 077 256
Opérations avec la clientèle	580 696 668	34 841 800	43 552 250	14 517 417	58 069 667
Opérations hors-bilan	50 223 817	3 013 429	3 766 786	1 255 595	5 022 382
Autres actifs à risque	127 418 729	7 645 124	9 556 405	3 185 468	12 741 873
Risque de crédit	969 111 775	58 146 707	72 683 383	24 227 794	96 911 178
Risque opérationnel	204 984 824	12 299 089	15 373 862	5 124 621	20 498 482
Risque de marché	4 804 100	288 246	360 309	120 104	480 410
Total risque bancaire net	1 178 900 699	70 734 042	88 417 552	29 472 517	117 890 070

La BCDC calcule son ratio de levier conformément aux dispositions de l'instruction n°14 modification 7. Il permet de déterminer le taux de couverture de l'exposition brute au risque de crédit par les fonds propres « Tier 1 ».

La banque a pour objectif de maintenir un ratio de levier à au moins 5%.

Au 31 décembre 2019, le ratio de levier de la banque s'élève à 5,46%. Cela s'explique par la croissance du bilan de la banque suite à l'augmentation des dépôts

de la clientèle. L'augmentation des dépôts de la clientèle est une conséquence du rapatriement des revenus des exportateurs miniers.

	2019	2018
Fonds propres de base	114 585 148	89 234 078
Total bilan comptable	2 050 502 277	1 408 708 685
Écart d'acquisition (Goodwill) et autres actifs incorporelles	-1 924 687	-1 928 818
Exposition hors-bilan	50 223 817	60 080 895
Total exposition au levier	2 098 801 407	1 466 860 762
Ratio de levier	5,46%	6,08%

Le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires de la Banque Commerciale Du Congo S.A. « BCDC »

Kinshasa/Gombe

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- ▶ l'audit des états financiers annuels de la Banque Commerciale Du Congo S.A. « BCDC », tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres de FC 149 881 millions, y compris un bénéfice net de FC 23 266 millions pour l'exercice ;
- ▶ les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

1.1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Commerciale Du Congo S.A. « BCDC » au 31 décembre 2019, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Commerciale Du Congo S.A. au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour

l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

1.2 FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque Commerciale Du Congo S.A. « BCDC » conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable

(le code de l'IESBA) et du code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA ainsi que les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'institution en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

1.4. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable

de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. Vérifications et informations spécifiques

2.1. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES EXIGÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

Nos vérifications sur les diligences spécifiques prévues par l'instruction n°19 de la Banque Centrale du Congo ont porté sur :

- ▶ l'appréciation de l'organisation et de la gouvernance de la Banque et de la qualité de ses dispositifs d'identification, de mesure de surveillance, de contrôle et de réduction des risques ;
- ▶ l'appréciation de l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ;
- ▶ l'appréciation de la conformité de la Banque ;
- ▶ l'appréciation sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération ainsi que la sécurité informatique ;

- ▶ l'appréciation sur la maîtrise des risques inhérents aux prestations de services essentiels externalisées.

À l'issue de nos travaux, les principales conclusions sont les suivantes :

- ▶ L'organisation et le fonctionnement du gouvernement de la Banque sont conformes à l'instruction 21 de la Banque Centrale du Congo. Les dispositifs d'identification, de mesure, de surveillance, de contrôle et de réduction des risques sont adéquats ;
- ▶ Le système de contrôle interne est adéquat et conforme aux dispositions de l'instruction n°17 de la Banque Centrale du Congo.

Nous avons cependant relevé un écart de FC 3 237 millions entre le solde des provisions spécifiques sur créances en comptabilité (FC 42 341 millions) et le solde des provisions dans le relevé de crédits produit par la Direction de Crédit (FC 39 104 millions), écart qui s'expliquerait par le fait que le relevé de crédits n'a pas été mis à jour à la suite des recommandations du dernier comité de créances de la période ;

- ▶ La Banque est de manière globale en conformité avec les différentes normes de gestion, au regard de la nature de ses activités et des risques encourus.

Nous avons cependant relevé la non-conformité de la Banque au ratio de levier fixé par l'article 42 de l'instruction n°14 (modification n°6) de la Banque Centrale du Congo. En effet le ratio de levier de la Banque au 31 décembre 2019 est de 4,29%, inférieur au minimum de 5% requis. Il y a lieu cependant de signaler que ce ratio serait respecté après intégration dans les fonds propres de base du résultat de la période certifiée ;

- ▶ La Banque a mis en place un dispositif adéquat de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération ainsi que sur la sécurité informatique.

Néanmoins la revue de la base de données (Informix) utilisée par l'application bancaire principale (Amplitude Bank) nous a permis de constater que les fichiers « logs » (journaux d'activités), conservant la traçabilité des actions menées au niveau de la base de données, ne sont toujours pas activées, rendant ainsi impossible la traçabilité et la revue des activités menées au niveau du Système de Gestion des Bases de Données (SGBD) ;

- ▶ La Banque a une maîtrise acceptable des risques inhérents aux prestations de services essentiels externalisées.

L'ensemble des diligences et conclusions en rapport avec ces vérifications spécifiques sera communiqué à la Direction de la Banque et à la Banque Centrale du Congo dans un rapport séparé.

2.2. AUTRES VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES EXIGÉES PAR LA LOI

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de la Banque Commerciale Du Congo S.A.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 746 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé au contrôle de l'existence et de la tenue conforme du registre de titres nominatifs de la Banque. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'existence et la tenue conforme de ce registre.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers RDC

Kinshasa, le 9 juin 2020

Le bilan et les comptes de pertes et profits

Bilans aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018

Exprimés en milliers de CDF

Actif	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et opérations interbancaires		
Caisses, Banque Centrale et correspondants	1 130 489 534	654 219 435
Créances sur les établissements de crédit	73 853 135	40 890 383
➔ Total trésorerie et opérations interbancaires	1 204 342 668	695 109 818
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille effets commerciaux	6 018 989	7 753 974
Découverts et autres crédits à la clientèle	719 943 534	600 261 788
➔ Total opérations avec la clientèle	725 962 523	608 015 762
Comptes des tiers et de régularisation		
Régularisations de l'actif	16 264 792	13 094 507
Divers actifs	26 116 083	16 283 216
➔ Total comptes des tiers et de régularisation	42 380 875	29 377 723
Valeurs immobilisées		
Valeurs immobilisées nettes	75 224 123	68 971 116
Immobilisations encours	0	4 678 329
Portefeuille titres	2 027 870	2 007 965
Garanties et cautionnements	564 218	547 972
➔ Total valeurs immobilisées	77 816 211	76 205 382
➔ Total actif	2 050 502 277	1 408 708 685

Comptes d'ordre		
Engagements donnés	293 341 722	291 197 834
Engagements reçus	1 615 139 179	2 043 404 896
Engagements internes	120 025 776	119 905 595
Engagements douteux	2 639 577	-
➔ Total comptes d'ordre	2 031 146 254	2 454 508 325

Passif	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et opérations interbancaires		
Correspondants Lori et Banque Centrale	26 374 495	19 757 474
Emprunts et découverts interbancaires	67 567 500	40 755 000
➔ Total trésorerie et opérations interbancaires	93 941 995	60 512 474
Opérations avec la clientèle		
Dépôts et comptes courants à vue	1 087 038 537	760 962 079
Dépôts à terme et comptes d'épargne	537 215 683	312 557 103
Autres comptes de la clientèle	19 643 401	23 027 281
➔ Total opérations avec la clientèle	1 643 897 620	1 096 546 463
Comptes des tiers et de régularisation		
Régularisation du passif	59 083 279	42 826 811
Divers passifs	68 994 420	43 606 916
➔ Total comptes des tiers et de régularisation	128 077 699	86 433 727
Capitaux permanents		
Capital et primes liées	4 982 000	4 982 000
Réserves et primes d'émission	77 582 019	59 600 700
Plus-value de réévaluation des immobilisés	33 371 350	33 371 350
Provisions réglementées	8 390 104	14 768 612
Report à nouveau	2 289 481	2 238 392
Bénéfice de l'exercice	23 266 232	19 146 381
Capitaux propres	149 881 185	134 107 435
Provisions pour risques, charges et pertes	34 703 778	31 108 586
➔ Total capitaux permanents	184 584 963	165 216 021
➔ Total passif	2 050 502 277	1 408 708 685

Compte de résultat pour les exercices clôturés aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018

Exprimé en milliers de CDF

Compte de résultat	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	13 255 094	4 790 100
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	-991 055	-715 528
Produits sur opérations avec la clientèle	84 981 158	69 292 377
Charges sur opérations avec la clientèle	-21 401 022	-13 082 692
Autres produits bancaires	103 272 099	91 281 775
Autres charges bancaires	-21 401 110	-12 492 592
Produits net bancaire	157 715 164	139 073 440
Produits accessoires	8 158 077	9 662 830
Charges générales d'exploitation	-57 315 977	-57 366 160
Charges du personnel	-44 649 469	-42 676 978
Impôts et taxes	-1 395 944	-1 668 146
Résultat brut d'exploitation	62 511 851	47 024 986
Dotations aux amortissements	-7 337 041	-6 550 041
Résultat courant avant impôt et exceptionnel	55 174 810	40 474 945
Résultat sur cession d'éléments d'actifs	26 947	27 678
Dotations et reprise sur provisions	-14 111 612	-6 815 824
Résultat exceptionnel	-5 784 061	-4 444 247
Résultat courant avant impôt	35 306 084	29 242 552
Impôt sur le bénéfice	-12 039 852	-10 096 171
↻ Bénéfice de l'exercice	23 266 232	19 146 381

État de variation des capitaux propres clos au 31 décembre 2019

Exprimé en milliers de CDF

	Solde au 01/01/2019	Mouvement 2019			Solde au 31/12/2019
		Augmentation	Diminution	Actualisation	
Capital	4 982 000	-	-	-	4 982 000
Réserve légale	12 828 914	1 958 339	-	292 808	15 080 061
Réserve statutaire	46 635 431	7 833 352	-	1 064 410	55 533 193
Réserve facultative	136 355	-	-	3 112	139 467
Report à nouveau	2 238 392	-	-	51 089	2 289 481
Résultat de la période	19 146 381	23 266 232	19 146 381	-	23 266 232
Plus-value de réévaluation	33 371 350	-	-	-	33 371 350
Provision sur ventes immeubles	6 676 904	-	-	152 394	6 829 298
Provision pour reconstitution du capital	8 091 708	113709	-	184 686	8 390 102
Total capitaux propres	134 107 435	33 171 632	19 146 381	1 748 499	149 881 184

Tableau de flux de trésorerie clos aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018

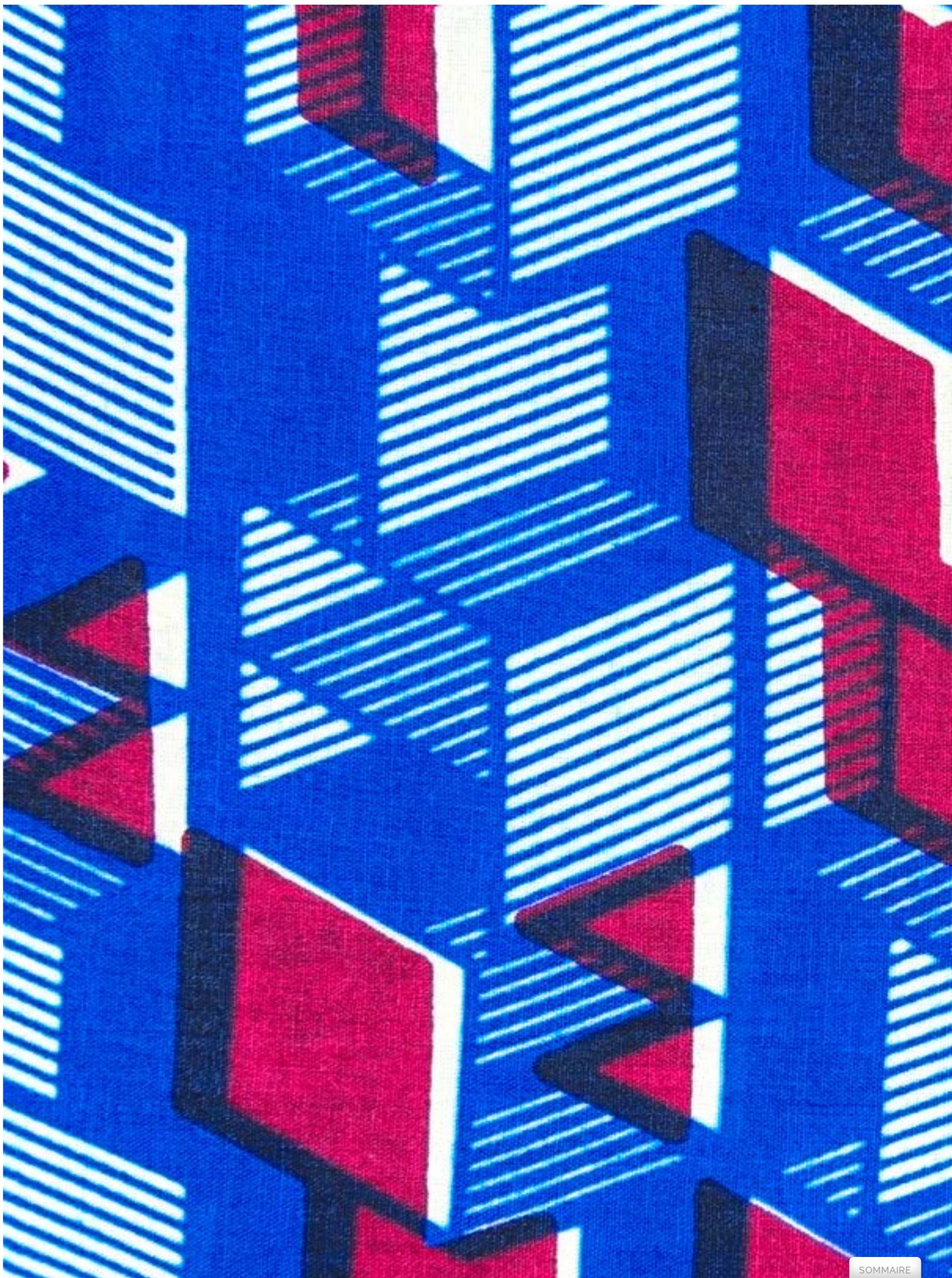
Exprimé en milliers de CDF

Tableau de flux de trésorerie	31/12/2019	31/12/2018
Activités d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	209 666 429	175 027 082
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-102 266 724	-85 325 118
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	33 429 521	-71 216 105
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-117 749 627	-162 218 704
Dépôts/Retraits de dépôts de la clientèle	547 351 157	324 740 928
Titres de placement	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-44 649 469	-42 676 978
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	14 832 269	20 287 814
Impôt sur les bénéfices	-12 116 689	-10 096 171
➔ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	528 496 867	148 522 748
Activités d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement	-36 151	-36 532
Acquisition/Cession sur immobilisations	-9 654 675	-26 125 872
Titres de l'activité du portefeuille	-	-
➔ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-9 690 826	-26 162 404
Activités de financement		
Émission d'actions	-	-
Émission d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Augmentation/Diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	-9 573 191	-6 604 417
➔ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-9 573 191	-6 604 417
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	509 232 850	115 755 928
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	695 109 818	579 353 890
➔ Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	1 204 342 668	695 109 818

L'affectation du résultat du bilan

L'affectation du résultat du bilan

	CDF	USD
Bénéfice de l'exercice 2018	23 266 232	13 907
1. Affectation		
Réserve légale (10%)	2 326 623	1 390
Réserve statutaire	20 939 609	12 517
Dividendes	0	0
2. Fonds propres comptables		
Capital	4 982 000	2 978
Réserve légale	15 080 061	9 014
Réserve statutaire	55 533 193	33 195
Réserves facultatives	139 467	83
Provision pour reconstitution du capital	8 390 103	5 015
Réserve sur vente d'immeubles	6 829 298	4 082
Plus-values de réévaluation	33 371 350	19 948
Report à nouveau	2 289 481	1 369
	126 614 953	75 684





CHAPITRE 5

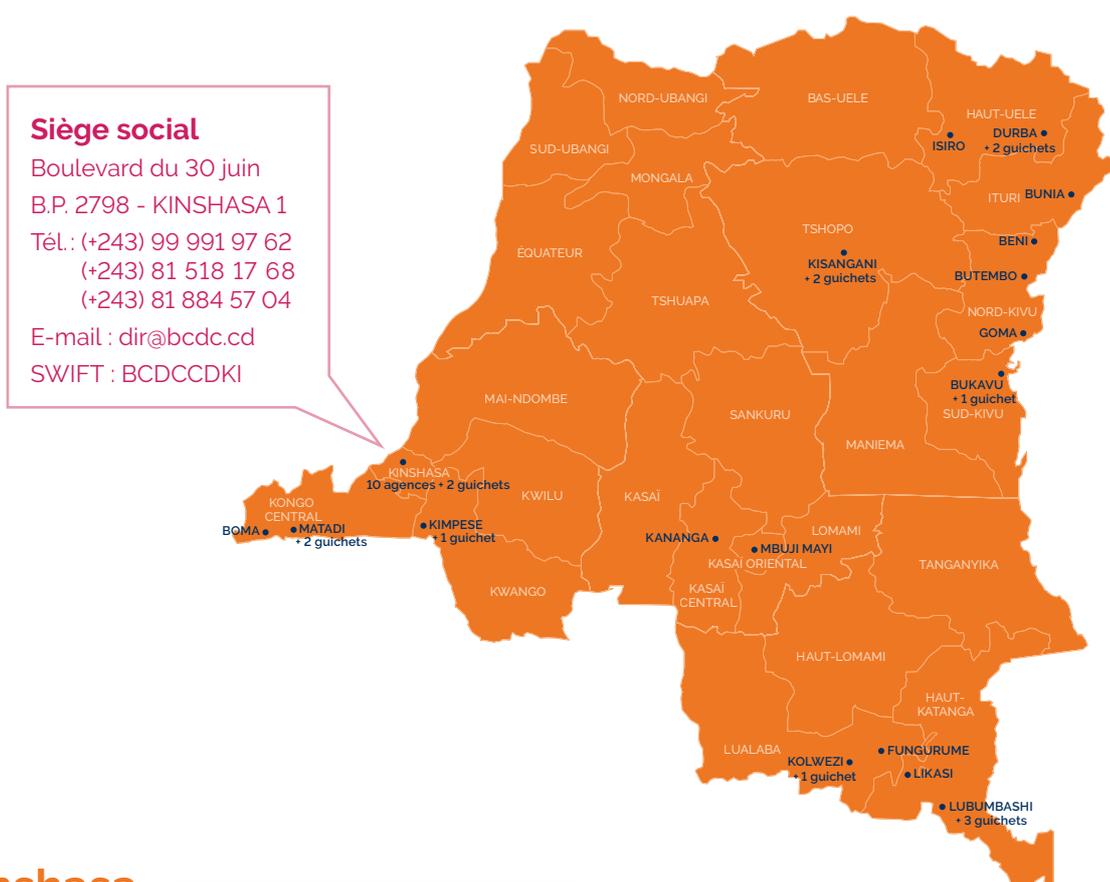
LES RÉSEAUX DE LA BCDC

70 Les réseaux et points de contact en RDC

72 Le réseau des banquiers correspondants

Les réseaux et points de contact en RDC

41 points d'exploitation :
27 agences et 14 guichets avancés



Kinshasa

AGENCE BRIKIN

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 81 451 46 54
brikin@bcdk.cd

AGENCE DE LIMETE

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 81 711 63 66
limete@bcdk.cd

AGENCE DE MATONGE

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 81 711 64 25
matonge@bcdk.cd

AGENCE UCC

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 82 635 42 03
ucc@bcdk.cd

AGENCE DE KINTAMBO

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 82 139 83 46
kintambo@bcdk.cd

AGENCE DU MARCHÉ

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 81 606 84 25
marche@bcdk.cd

AGENCE PLAZA VILLAGE

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 81 711 63 96
plaza@bcdk.cd

AGENCE UNIKIN

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 81 711 64 04
uni@bcdk.cd

► **Guichet avancé Rotana**
Tél.: (+243) 82 378 53 39
rotana@bcdk.cd

► **Guichet avancé Oasis**
Tél.: (+243) 82 582 99 36
oasis@bcdk.cd

AGENCE ROYAL/GOMBE

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 81 711 34 56
royal@bcdk.cd



La BCDC dispose également de 52 guichets Western Union au 31/12/2019.

Réseau intérieur

AGENCE DE BENI

B.P. 11 - BENI
Tél.: (+243) 81 706 16 97
ben@bcddc.cd

AGENCE DE BOMA

B.P. 23 - BOMA
Tél.: (+243) 82 282 78 96
bom@bcddc.cd

AGENCE DE BUKAVU

B.P. 1516 - BUKAVU
Tél.: (+243) 82 459 14 41
bkv@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Namoya

Cité de Salamabila,
Territoire de Kabambare,
Province du Maniema
Tél.: (+243) 82 459 14 41

AGENCE DE BUNIA

B.P. 1018 - KISANGANI
Tél.: (+243) 82 397 53 05
bia@bcddc.cd

AGENCE DE BUTEMBO

B.P. 39 - BUTEMBO
Tél.: (+243) 81 205 55 45
btb@bcddc.cd

AGENCE DE DURBA

B.P. 1018 - KISANGANI
Tél.: (+243) 81 705 83 97
dba@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Aru

Province de L'Ituri
Tél.: (+243) 81 470 22 19
aru@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Kibali

Tél.: (+243) 82 079 71 45
kibali@bcddc.cd

AGENCE DE GOMA

B.P. 108 - GOMA
Tél.: (+243) 82 633 18 58
gma@bcddc.cd

AGENCE ISIRO

Tél.: (+243) 82 151 01 40
isr@bcddc.cd

AGENCE DE KANANGA

B.P. 15 - KANANGA
Tél.: (+243) 81 257 82 81
kga@bcddc.cd

AGENCE DE KISANGANI

B.P. 1018 - KISANGANI
Tél.: (+243) 82 521 48 64
ksg@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Bralima

bralimaksg@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Makiso

Tél.: (+243) 82 963 50 91
makiso@bcddc.cd

AGENCE DE KIMPESE

B.P. 2798 - KINSHASA 1
Tél.: (+243) 81 541 95 52
kps@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Lukala

Tél.: (+243) 82 776 71 42
lukala@bcddc.cd

AGENCE DE MATADI

B.P. 33 - MATADI
Tél.: (+243) 82 398 64 16
mtd@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Inga

Tél.: (+243) 82 142 91 07
inga@bcddc.cd

▶ Guichet avancé

Port Matadi
gumtd@bcddc.cd

AGENCE DE MBUJI-MAYI

B.P. 379 - MBUJI-MAYI
Tél.: (+243) 81 711 34 11
mby@bcddc.cd

Réseau sud

SUCCURSALE DE LUBUMBASHI

B.P. 74 - LUBUMBASHI
Tél.: (+243) 81 363 53 16
(+243) 81 991 44 08
lub@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Carrefour

Tél.: (+243) 81 780 80 62

▶ Guichet avancé Golf

Tél.: (+243) 81 878 73 80

▶ Guichet avancé Plage

Tél.: (+243) 81 780 80 67

AGENCE DE KOLWEZI

B.P. 01 - KOLWEZI
Tél.: (+243) 81 725 32 53
klz@bcddc.cd

▶ Guichet avancé Manika

Commune Manika
Tél.: (+243) 81 725 32 53

AGENCE DE FUNGURUME

Tél.: (+243) 82 367 98 69
fgm@bcddc.cd

AGENCE DE LIKASI

B.P. 298 - LIKASI
Tél.: (+243) 81 543 54 55
lks@bcddc.cd

Le réseau des banquiers correspondants

Correspondants en USD

- ▶ Citibank N.A. (États-Unis) : CITIUS33
- ▶ Fimbank PLC (Malte) : FIMBMTM3
- ▶ Mauritius Commercial Bank Ltd (Île Maurice) : MCBLMUMU
- ▶ Bank of China (Chine) : BKCHCNBJ
- ▶ Aktif Yatirim Bankasi (Turquie) : CAYTTRIS

Correspondants en EUR

- ▶ Aktif Yatirim Bankasi (Turquie) : CAYTTRIS
- ▶ Citibank N.A. (Angleterre) : CITIGB2L
- ▶ Commerzbank AG (Allemagne) : COBADEFF
- ▶ Natixis (France) : NATXFRPP
- ▶ Unicredit S.P.A (Italie) : UNCRITMM

Correspondant en ZAR

- ▶ Commerzbank AG (Allemagne) : COBADEFF

Correspondant en autres devises (CAD, CHF, GBP, JPY)

- ▶ Commerzbank AG (Allemagne) : COBADEFF



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO

Bâtisseurs d'Avenirs

ÉDITEUR RESPONSABLE

Direction générale de la BCDC – dir@bccd.cd
Boulevard du 30 Juin – B.P. 2798 Kinshasa 1

CONCEPTION ET PRODUCTION

M&C.M srl - www.mcmanagement.be

ILLUSTRATIONS

Couverture : M&C.M
Photos des chapitres : Adobe Stock
p.28 : Upklyak/Freepik
Autres : sources diverses BCDC



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO

Bâisseurs d'Avenir

www.bcdc.cd